



Techniques de physiothérapie (144.A1)

Programme d'études techniques

Secteur 19 – Santé

Enseignement collégial



Coordination et rédaction

Direction des programmes de formation collégiale

Direction générale des affaires collégiales

Secteur de l'enseignement supérieur

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Ministère :

education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-87185-9 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Modification apportée au programme d'études
Techniques de physiothérapie 144.A1 version 2020

La modification a trait au changement de titre de la profession, technologue en physiothérapie.

Modification approuvée en 2021

Table des matières

Les programmes d'études collégiales	4
Visées de la formation collégiale	5
Compétences communes de la formation collégiale	5
Mise en œuvre des programmes d'études collégiales	6
Le programme d'études <i>Techniques de physiothérapie (144.A1)</i>.....	7
Les buts du programme d'études	8
Formation spécifique	8
Intentions éducatives.....	8
Formation générale commune et propre.....	9
Formation générale complémentaire	14
La finalité du programme d'études	15
Les objectifs	17
Liste des énoncés de compétence	17
Matrice des compétences.....	19
Formation spécifique	21
Formation générale commune et propre.....	66
Formation générale complémentaire	87
Renseignements complémentaires.....	103
Vocabulaire utilisé dans les programmes d'études techniques	103
Harmonisation	105
Risques en matière de santé et de sécurité du travail.....	107

144.A1

Techniques de physiothérapie

Type de sanction :	Diplôme d'études collégiales
Nombre d'unités :	91 2/3 unités
Durée totale :	2 745 heures d'enseignement

Formation générale :	660 heures d'enseignement
Formation spécifique :	2 085 heures d'enseignement
Durée maximale allouée à l'enseignement clinique	750 heures

Conditions d'admission :

Est admissible au programme la personne qui satisfait aux conditions générales d'admission définies dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* et aux conditions particulières suivantes :

- Physique de la 5^e secondaire

Les programmes d'études collégiales

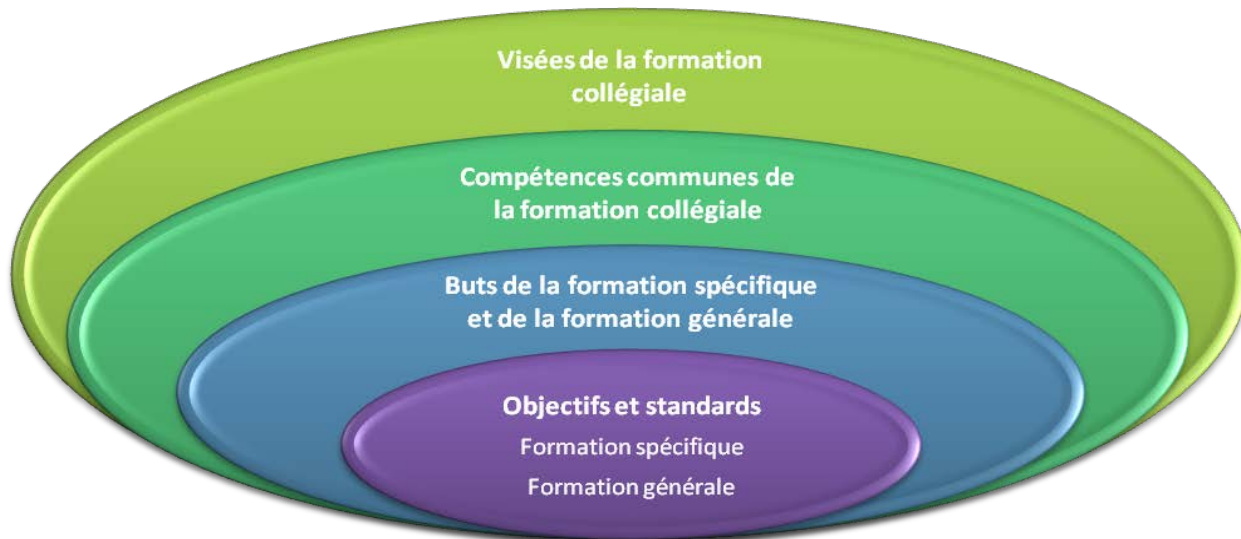
L'enseignement collégial fait suite aux cycles de la scolarité obligatoire du primaire et du secondaire. Il prépare à exercer une profession sur le marché du travail ou à poursuivre des études universitaires. Les programmes d'études relèvent du Ministère, les établissements d'enseignement collégial en assurant la mise en œuvre.

Le programme d'études constitue le cadre de référence à l'intérieur duquel l'élève s'engage à apprendre une profession ou à poursuivre des études universitaires, en acquérant les compétences visées. Pour le personnel enseignant, le programme définit des objectifs de formation et il délimite leur portée.

La figure 1 illustre l'interaction des éléments d'un programme d'études collégiales, allant du plus englobant au plus spécifique :

- les visées de la formation collégiale;
- les compétences communes de la formation collégiale;
- les buts de la formation spécifique et de la formation générale;
- les objectifs et les standards de la formation spécifique et de la formation générale.

Figure 1 – Éléments d'un programme d'études collégiales



Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales sont constitués de deux composantes qui contribuent, mutuellement, à la formation de l'élève : la formation spécifique et la formation générale. En ce sens, les connaissances, les habiletés et les attitudes transmises par une composante du programme sont valorisées et, dans la mesure du possible, réinvesties dans l'autre composante. La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule autour de la formation spécifique en favorisant la mise en valeur des compétences nécessaires à l'ensemble des programmes.

Visées de la formation collégiale

Trois visées de formation, auxquelles sont associées cinq compétences communes, caractérisent tous les programmes d'études collégiales.

Les visées orientent l'action des personnes participant à la formation de l'élève. Elles facilitent l'approche programme en précisant ce qui est attendu de l'élève à la fin de ses études collégiales.

Former l'élève à vivre en société de façon responsable

Sur le plan personnel, l'élève s'engage en s'investissant dans son projet de formation. Il démontre de la rigueur et de la persévérance, et il fait preuve d'habiletés dans le domaine de l'analyse, de la synthèse et de la recherche. Sur le plan professionnel, il prend appui sur sa capacité à transférer ses savoirs et à s'adapter aux situations nouvelles. Sur le plan social, comme sur le plan de la vie démocratique, l'élève s'engage en exerçant son rôle de citoyen éclairé et responsable ainsi qu'en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables. Dans ses relations avec les autres, il fait preuve d'ouverture d'esprit et exerce son sens communautaire.

Amener l'élève à intégrer les acquis de la culture

L'élève poursuit la mise en valeur de sa culture personnelle et il sait apprécier diverses formes d'expression culturelle. Ses apprentissages l'ont sensibilisé aux productions culturelles. Il peut en interpréter le sens, en considérer la valeur et prendre conscience du rôle qu'il exerce dans l'expression de la culture. Le développement de son sens critique et de sa conscience sociale ainsi que la consolidation de ses repères historiques l'ouvrent à un univers culturel élargi. Il saisit la diversité des réalités sociales et culturelles et sait apprécier les multiples richesses de la culture québécoise. Finalement, l'élève réinvestit ses acquis culturels en établissant des liens entre les divers phénomènes qui l'entourent et en s'engageant dans des activités à caractère culturel, artistique, sportif, technique ou scientifique.

Amener l'élève à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde

L'élève comprend et produit des discours complexes et variés dans différentes situations. Il démontre de l'autonomie et fait preuve d'habiletés avancées en lecture et en écriture. Sa maîtrise de la langue le rend autonome sur le plan de la réflexion; elle lui permet de se situer par rapport à divers discours et de s'exprimer de manière structurée, rationnelle et précise. Confronté à diverses situations de communication, l'élève exprime, dans une variété de situations, sa vision du monde et son identité. Cette maîtrise lui permet aussi de s'ouvrir à la diffusion des savoirs. De plus, elle le porte à échanger des points de vue et à parfaire sa communication dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde.

Compétences communes de la formation collégiale

Les compétences communes sont associées aux visées de la formation collégiale. Elles contribuent à préparer adéquatement l'élève à la vie personnelle et professionnelle.

Résoudre des problèmes

L'élève sait reconnaître un problème et en analyser les éléments. Il inventorie des pistes de solution et met en œuvre celle qu'il considère comme la plus efficace. Il réfléchit sur sa démarche, voit si la solution choisie est appropriée et juge si elle peut être transposée dans d'autres situations.

Exercer sa créativité

En opposant, combinant et réorganisant des concepts, l'élève s'ouvre à de nouvelles avenues. Il peut également le faire en transférant des idées, des stratégies et des techniques dans des situations nouvelles. L'élève accueille de nouvelles idées et différentes façons de faire, tout en évaluant leur pertinence.

S'adapter à des situations nouvelles

Devant une situation nouvelle, l'élève démontre une attitude réceptive et critique. Après avoir analysé la situation en cause, il détermine des moyens pour l'aborder et il les expérimente. Pour s'adapter à un monde en constante mouvance, l'élève travaille en équipe et se soucie de maintenir à jour ses connaissances.

Exercer son sens des responsabilités

L'élève exerce son rôle de citoyen responsable et agit en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables sur le plan social comme sur le plan démocratique. Il fait preuve d'éthique et d'intégrité, exerce son jugement critique et s'engage pleinement sur les plans personnel, social et professionnel. Autonome et organisé, l'élève respecte ses engagements.

Communiquer

L'élève livre un message cohérent et adapté à chaque situation. Il fait preuve d'écoute et il structure sa pensée dans le but de formuler un message clair. Il s'appuie sur une variété de stratégies de communication et utilise les technologies de l'information. L'élève évalue la portée de sa communication et revoit, au besoin, ses stratégies.

Mise en œuvre des programmes d'études collégiales

La manière de prendre en considération les visées, les compétences communes, les buts ainsi que les objectifs et les standards appartient à chaque établissement d'enseignement collégial. Leur mise en œuvre ne donne pas nécessairement lieu à des cours communs pour les élèves d'un même établissement. En outre, chaque cours peut traiter d'une partie de ces éléments ou d'un ou de plusieurs de ces éléments. Ce qui importe, c'est que tous les éléments soient pris en considération, dans un ou plusieurs cours, et qu'ils deviennent des objets d'enseignement et d'apprentissage, parce qu'ils ont été reconnus comme essentiels à l'exercice d'une profession ou à la poursuite des études universitaires.

Le programme d'études *Techniques de physiothérapie* (144.A1)

Le programme d'études *Techniques de physiothérapie* a été conçu suivant le Cadre d'élaboration des programmes d'études techniques. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique. Les objectifs et standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation, cette dernière responsabilité appartenant aux établissements d'enseignement collégial. La réussite du programme d'études permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail, et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Le programme *Techniques de physiothérapie* comprend quatre composantes : la formation spécifique, la formation générale commune à tous les programmes d'études, la formation générale qui lui est propre, la formation générale complémentaire à sa formation spécifique.

- La formation spécifique totalise 65 unités.
- La formation générale commune à tous les programmes d'études totalise 16 $\frac{2}{3}$ unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 7 $\frac{1}{3}$ unités;
 - philosophie ou *humanities* : 4 $\frac{1}{3}$ unités;
 - éducation physique : 3 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale propre au programme d'études totalise 6 unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
 - philosophie ou *humanities* : 2 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale complémentaire à la formation spécifique, qui vise à ouvrir l'élève à d'autres champs de connaissances que celui de son programme d'études, totalise 4 unités parmi les domaines suivants :
 - sciences humaines;
 - culture scientifique et technologique;
 - langue moderne;
 - langage mathématique et informatique;
 - art et esthétique;
 - problématiques contemporaines.

Seuls les domaines distincts du programme d'études suivi sont accessibles à l'élève.

Les buts du programme d'études

Formation spécifique

La composante de formation spécifique du programme d'études *Techniques de physiothérapie* vise à :

- rendre l'élève efficace dans l'exercice d'une profession, soit :
 - lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités en lien avec sa profession,
 - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail – ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.;
- favoriser l'intégration de l'élève à la vie professionnelle, soit lui faire connaître :
 - le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de la profession choisie,
 - ses droits et ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur;
- favoriser l'évolution de l'élève et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit lui permettre :
 - de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail,
 - de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies appliquées,
 - de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise,
 - d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence;
- favoriser la mobilité professionnelle de l'élève, soit lui permettre :
 - d'adopter une attitude positive à l'égard des changements,
 - de se donner des moyens pour gérer sa carrière.

Intentions éducatives

Les intentions éducatives en formation spécifique s'appuient sur des valeurs et des préoccupations importantes, qui servent de guide aux interventions auprès de l'élève. Elles touchent généralement des dimensions significatives du développement professionnel et personnel qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites au regard des buts de la formation ou des objectifs et standards. Elles peuvent porter sur des attitudes importantes, des habitudes de travail, des habiletés intellectuelles, etc.

Pour le programme d'études *Techniques de physiothérapie*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- développer le jugement clinique;
- développer la capacité d'adaptation;
- participer au rayonnement de la profession;
- développer et maintenir une bonne condition physique.

En conformité avec les visées de la formation collégiale, la formation spécifique vise aussi à former

la personne à vivre en société de façon responsable, à amener la personne à intégrer les acquis de la culture et, enfin, à amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture sur le monde.

Formation générale commune et propre

Les composantes de la formation générale commune et propre contribuent au développement de douze compétences, associées aux trois visées de la formation collégiale :

- pour la visée « former la personne à vivre en société de façon responsable » :
 - faire preuve d'autonomie et de créativité dans sa pensée et ses actions,
 - faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique,
 - adopter des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir,
 - poursuivre le développement d'un mode de vie sain et actif,
 - assumer ses responsabilités sociales;
- pour la visée « amener la personne à intégrer les acquis de la culture » :
 - reconnaître l'influence de la culture et du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive,
 - reconnaître l'influence des médias, de la science ou de la technologie sur la culture et le mode de vie,
 - analyser des œuvres ou des textes en philosophie ou en *humanities* issus d'époques ou de courants d'idées différents,
 - apprécier des œuvres littéraires, des textes ou d'autres productions artistiques issus d'époques ou de courants d'idées différents;
- pour la visée « amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde » :
 - améliorer sa communication dans la langue seconde,
 - maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation,
 - parfaire sa communication orale et écrite dans la langue d'enseignement.

Français, langue d'enseignement et littérature

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des caractéristiques des genres et de certains courants littéraires,
 - des procédés littéraires et langagiers, et de leur contribution au projet d'un texte,
 - des formes de représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques,
 - de certaines caractéristiques de l'influence des médias dans diverses situations de communication,
 - de l'héritage culturel québécois et de ses résonances dans le monde actuel;

- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité d'appréciation de la littérature comme moyen de compréhension du monde et comme manifestation esthétique,
 - de son aptitude à analyser et à expliquer des textes littéraires ainsi que d'autres types de discours et à en rendre compte par écrit de façon structurée, cohérente et dans une langue correcte,
 - de sa capacité à organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention,
 - de sa maîtrise des règles de base du discours et de l'argumentation, notamment sur le plan de la pertinence, de la cohérence et de la suffisance en matière de qualité et de quantité;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa prise de conscience de l'importance de la langue d'enseignement pour tous les domaines du savoir,
 - de sa responsabilisation par rapport à ses apprentissages,
 - de son ouverture à d'autres cultures et au monde par la lecture d'œuvres littéraires,
 - de sa capacité à saisir les enjeux sociaux par l'analyse de diverses représentations du monde,
 - de son respect de l'éthique, notamment à l'égard de la propriété intellectuelle,
 - de son autonomie et de sa créativité par différents types de productions.

Philosophie

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en philosophie peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des thèmes, des œuvres et des courants majeurs de la culture philosophique issus d'époques différentes,
 - des caractéristiques du discours philosophique au regard des autres discours présents dans la société actuelle, notamment les discours scientifique et religieux,
 - des concepts clés, des principes et des théories nécessaires à la réflexion philosophique et critique sur les enjeux de l'existence humaine et de son rapport au monde, ainsi que sur l'éthique et le politique,
 - des règles de la logique et de l'argumentation en philosophie, notamment la pertinence, la cohérence et la suffisance,
 - des outils méthodologiques;

- sur le plan des habiletés, de son aptitude :
 - au questionnement, à la problématisation, à la conceptualisation, au jugement, au raisonnement, à l'argumentation, à l'analyse, à l'appréciation, à la capacité à synthétiser, à la comparaison et à l'approfondissement des idées,
 - à la proposition de jugements critiques, théoriques et pratiques, en tenant compte de principes généralisables,
 - à l'utilisation des connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome,
 - à l'application de ses connaissances et de ses jugements théoriques à des problèmes philosophiques et à l'analyse de situations actuelles,
 - à la discussion et au jugement de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de la logique et de l'argumentation philosophique,
 - au développement d'une réflexion critique sur différents sujets, dont l'impact des médias sur les comportements et les façons de penser,
 - à la communication de ses idées de manière claire et cohérente, à l'oral comme à l'écrit,
 - à l'adoption d'un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses tant sur le plan des idées que sur celui de la langue,
 - à un retour réflexif sur soi, ses savoirs et son agir afin d'élaborer sa pensée et d'orienter son action;
- sur le plan des attitudes, de sa valorisation :
 - de la raison et du dialogue pour apprécier toute question,
 - de la réflexion critique,
 - de l'usage correct de la langue pour l'expression de sa pensée,
 - de l'actualité et de la pertinence du questionnement philosophique sur les enjeux sociaux contemporains,
 - des idées et de leur histoire,
 - de l'exercice de la réflexion sur le plan de l'universel,
 - de la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle,
 - de l'ouverture d'esprit, de la créativité, de l'autonomie dans sa pensée et ses actions,
 - de la responsabilité individuelle et citoyenne.

Anglais, langue seconde

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en anglais, langue seconde, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - du vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de la structure et de la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail,
 - de différentes sources de référence fiables rédigées en anglais,
 - des éléments de la culture du monde anglophone;

- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise et les règles de base du discours, c'est-à-dire que la communication est cohérente, que les idées sont pertinentes dans le contexte (auditoire cible, intention) et qu'on y trouve un nombre suffisant d'idées précises pour accomplir la tâche,
 - de sa capacité à communiquer de façon structurée et rationnelle dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail,
 - de sa capacité d'obtenir et d'utiliser de manière appropriée de l'information pertinente provenant de sources fiables en langue anglaise,
 - de sa capacité d'établir des rapports sociaux et professionnels en anglais,
 - de sa capacité d'accéder à la culture anglophone,
 - de sa capacité d'intégrer, dans une communication en anglais, les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa perception du rôle de l'anglais dans son domaine d'études,
 - de son ouverture à différents aspects de la culture anglophone,
 - de son souci de s'exprimer et d'agir de façon éthique, en particulier sous l'angle du respect dans ses propos, dans ses attitudes en situation d'interaction ou dans l'usage de sources,
 - de son souci d'utiliser des stratégies de retour réflexif sur ses productions.

Éducation physique

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en éducation physique pourra rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des notions et des concepts issus de recherches scientifiques et de leur application méthodique à des activités physiques ou sportives,
 - des liens entre les habitudes de vie, l'activité physique, la condition physique et la santé,
 - des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités facilitant l'amélioration de sa condition physique et de sa santé,
 - des règles, des techniques et des conditions de pratique d'un certain nombre d'activités physiques ou sportives,
 - des principaux facteurs socioculturels qui influencent la pratique durable de l'activité physique;

- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à faire un relevé initial de ses habiletés, de ses attitudes et de ses besoins,
 - de sa capacité à choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses possibilités d'adaptation à l'effort et de ses besoins de changements,
 - de sa capacité à appliquer les règles et les techniques d'un certain nombre d'activités physiques en vue d'une pratique régulière et suffisante,
 - de sa capacité à formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et de les situer dans le temps,
 - de sa capacité à raffiner la maîtrise de techniques et de stratégies de base associées aux activités physiques,
 - de sa capacité à évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès, afin d'adapter ses moyens ou ses objectifs à la pratique d'activités physiques,
 - de sa capacité à maintenir ou à augmenter, de façon personnelle et autonome, son niveau de pratique d'activité physique ainsi que sa condition physique pour développer un mode de vie sain et actif,
 - de sa capacité à faire preuve de créativité dans le contexte d'activités physiques,
 - de sa capacité à communiquer ses choix d'activités physiques de façon claire et argumentée;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa conscience de l'importance de pratiquer, de façon régulière et suffisante, l'activité physique pour améliorer sa condition physique,
 - de sa conscience des principaux facteurs qui l'encouragent à pratiquer davantage l'activité physique,
 - de sa conscience de l'importance d'évaluer et de respecter ses capacités d'adaptation à l'effort ainsi que les conditions de pratique d'une activité physique avant de s'y engager,
 - de sa valorisation, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, de la confiance en soi, de la maîtrise de soi, du respect et de la compréhension de l'autre, ainsi que de l'esprit de coopération,
 - de son sens de l'éthique en respectant les règles de conduite dans ses comportements et ses attitudes pendant la pratique d'activités physiques ou sportives,
 - du respect des différences individuelles et culturelles, de même que de l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques ou sportives,
 - de son appréciation de la valeur esthétique et ludique de l'activité physique,
 - de son intégration des valeurs suivantes : discipline, effort, constance et persévérance,
 - de son encouragement à considérer, comme valeur sociale, la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Ce domaine a pour but de familiariser l'élève avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de l'apport particulier des sciences humaines à la compréhension d'enjeux contemporains, ainsi que l'application d'approches qui relèvent des sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Ce domaine a pour but de présenter la science et la technologie comme des approches spécifiques du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de la nature générale et d'enjeux actuels de la science et de la technologie, ainsi que l'application de la démarche scientifique.

Langue moderne

Ce domaine a pour but d'initier l'élève aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui la parlent.

Langage mathématique et informatique

Ce domaine a pour but de mettre en valeur la culture mathématique ou informatique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude du rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine, ainsi que l'utilisation de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques.

Art et esthétique

Ce domaine a pour but de fournir à l'élève une culture générale en explorant diverses formes d'art, ainsi que de développer, chez cet élève, une sensibilité sur le plan esthétique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'appréciation des formes d'art, ainsi que la réalisation d'une production artistique.

Problématiques contemporaines

Ce domaine s'ouvre à des préoccupations actuelles et transdisciplinaires. La transdisciplinarité renvoie à un type d'approche qui permet d'aborder une problématique contemporaine en fonction de diverses disciplines et de différents champs de savoir, en situant la réflexion au-delà de la simple juxtaposition des matières étudiées.

La finalité du programme d'études

Le programme *Techniques de physiothérapie* vise à former des technologues en physiothérapie.

Dans le cadre légal de l'exercice de la profession, la fonction de travail des technologues en physiothérapie consiste, à la suite de l'analyse de dossiers, à planifier des modalités d'intervention évaluatives et thérapeutiques, à appliquer des traitements et à évaluer de façon constante la condition des personnes qui suivent ces traitements dans le but de maintenir, d'améliorer ou de rétablir les capacités physiques ou fonctionnelles de ces personnes.

Les technologues en physiothérapie devront plus particulièrement exécuter les tâches suivantes : prendre connaissance des renseignements inscrits aux dossiers, y compris le diagnostic médical ou l'évaluation du physiothérapeute; procéder à la collecte de données évaluatives; analyser l'information recueillie et établir des plans de traitement; appliquer des traitements; réévaluer la condition de la personne en cours de traitement et apporter des modifications si cela est nécessaire; mettre fin aux traitements et assurer le suivi au besoin; tenir à jour les dossiers. Les technologues en physiothérapie travaillent également à la prévention, à la formation et à la promotion en matière de santé dans le contexte de la physiothérapie et ils se doivent aussi d'assurer leur perfectionnement professionnel.

À ces tâches viennent s'ajouter d'autres activités connexes : effectuer des tâches administratives; collaborer avec différentes personnes – famille des usagers, autres intervenants de la santé, groupes intéressés, etc.; animer des séances de formation et d'information; intervenir dans des équipes intradisciplinaires, interdisciplinaires et multidisciplinaires; participer aux travaux de différents comités; produire du matériel didactique et autre – programmes de formation, outils de travail, accessoires, adaptations, etc.; entretenir l'équipement et le matériel.

Dans le cadre de leur fonction, les technologues en physiothérapie peuvent être appelés à traiter diverses clientèles dont les capacités fonctionnelles sont atteintes : pédiatrique, adolescente, adulte, gériatrique et psychiatrique. Viennent s'ajouter à ces catégories la clientèle sportive et les accidentés du travail et de la route. Les technologues en physiothérapie travaillent dans divers champs d'activité spécialisés : l'orthopédie, la neurologie, la rhumatologie et la gériatrie sont des domaines dans lesquels on les trouve fréquemment. À ces champs d'activité viennent notamment s'ajouter le traitement de certaines affections cutanées, celui de maladies vasculaires ou pneumologiques et la rééducation des personnes amputées. Le niveau de responsabilité des technologues en physiothérapie dépend de la catégorie d'atteinte des personnes traitées.

Les technologues en physiothérapie travaillent dans divers établissements publics et privés du secteur de la santé, qui correspondent autant à des milieux thérapeutiques qu'à des milieux de vie. Ils peuvent aussi travailler dans des centres de santé, des établissements de formation ou pour des compagnies à titre de représentants. Les technologues en physiothérapie peuvent également avoir une clientèle privée à titre de travailleurs autonomes.

Pour avoir le droit d'exercer à titre de technologue en physiothérapie, la personne doit être membre de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ).

Les objectifs

Liste des énoncés de compétence

Formation spécifique

- 02AD Analyser la fonction de travail
- 02AE Se référer au fonctionnement normal de l'organisme humain
- 02AF Prévenir les risques liés à la santé, la sécurité, l'hygiène et la salubrité
- 02AG Repérer les structures anatomiques du corps humain
- 02AH Analyser les postures et les mouvements du corps humain
- 02AJ Associer des mécanismes physiologiques à des besoins de physiothérapie
- 02AK Corréler l'information médicale à la physiothérapie
- 02AL Interagir en contexte professionnel
- 02AM Prodiguer des soins par électrothérapie
- 02AN Intervenir en cas de problèmes de douleur et de circulation
- 02AP Intervenir en cas de perte de mobilité
- 02AQ Intervenir en cas de problèmes liés à la fonction musculaire
- 02AR Intervenir en cas de pertes fonctionnelles
- 02AS Adapter l'approche thérapeutique à des situations de déficience et d'incapacité et à différents milieux
- 02AT Adapter son approche thérapeutique à une clientèle gériatrique
- 02AU Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes orthopédiques et rhumatologiques
- 02AV Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes neurologiques
- 02AW Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes cardiovasculaires, respiratoires et lymphatiques
- 02AX Rééduquer des personnes atteintes d'une perte d'autonomie fonctionnelle
- 02AY Réaliser des activités de formation, d'information, de prévention et de promotion de la santé

Formation générale commune et propre

16 $\frac{2}{3}$ unités et 420 périodes d'enseignement, 6 unités et 150 périodes d'enseignement

Français, langue d'enseignement et littérature

- 4EF0 Analyser des textes littéraires.
- 4EF1 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.
- 4EF2 Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.
- 4EFP Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Philosophie

- 4PH0 Traiter d'une question philosophique.
- 4PH1 Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.
- 4PHP Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Anglais, langue seconde

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SA0 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- 4SA1 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.
- 4SA2 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.
- 4SA3 Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SAP Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAQ Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAR Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAS Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éducation physique

- 4EP0 Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.
- 4EP1 Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.
- 4EP2 Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Formation générale complémentaire

4 unités et 90 périodes d'enseignement

Deux objectifs à atteindre parmi les suivants, dans des domaines distincts du programme d'études suivi par l'élève :

000V	Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.
000W	Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.
000X	Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.
000Y	Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.
000Z	Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.
0010	Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.
0067	Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.
0011	Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.
0012	Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.
0013	Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.
0014	Réaliser une production artistique.
021L	Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.
021M	Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.

Matrice des compétences

La matrice des compétences permet d'avoir un aperçu global du programme d'études techniques. Elle regroupe l'ensemble des composantes du programme et situe chacune des compétences de la formation spécifique.

La matrice des compétences comprend :

- les compétences générales de la formation spécifique, qui portent sur des activités de travail communes à différentes tâches ou situations;
- les compétences particulières, qui portent sur des tâches directement rattachées à l'exercice de la profession.

La matrice des compétences permet de voir les liens qui existent entre les compétences générales, placées à l'horizontale, et les compétences particulières, placées à la verticale. Le symbole (o) indique un lien, dans l'exercice de la profession, entre une compétence particulière et une compétence générale.

L'ordre de présentation des compétences de la formation spécifique reflète la conception du programme d'études, mais n'infère pas l'application qu'on en fera. La matrice des compétences est fournie à titre indicatif.

Techniques de physiothérapie																	
COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Numéro de la compétence	COMPÉTENCES GÉNÉRALES															
		Analyser la fonction de travail	Se référer au fonctionnement normal de l'organisme humain	Prévenir les risques liés à la santé, la sécurité, l'hygiène et la salubrité	Repérer les structures anatomiques du corps humain	Analyser les postures et les mouvements du corps humain	Associer des mécanismes physiologiques à des besoins de physiothérapie	Corréler l'information médicale à la physiothérapie	Interagir en contexte professionnel	Prodiguer des soins par électrothérapie	Intervenir en cas de problèmes de douleur et de circulation	Intervenir en cas de perte de mobilité	Intervenir en cas de problèmes liés à la fonction musculaire	Intervenir en cas de pertes fonctionnelles	Adapter l'approche thérapeutique à des situations de déficience et d'incapacité et à différents milieux	Adapter son approche thérapeutique à une clientèle gériatrique	
Numéro de la compétence		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes orthopédiques et rhumatologiques	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes neurologiques	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes cardiovasculaires, respiratoires et lymphatiques	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rééduquer des personnes atteintes d'une perte d'autonomie fonctionnelle	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Réaliser des activités de formation, d'information, de prévention et de promotion de la santé.	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser la fonction de travail.	• En se référant à l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux. • À partir des lois, des règlements, des normes et des codes en vigueur. • À l'aide d'information sur les établissements et les entreprises privées et publiques du secteur. • À l'aide de données récentes sur la profession. • À l'aide d'outils informatiques et technologiques.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Pertinence de l'information recueillie. • Analyse critique de l'information. • Manifestation d'intérêt pour la profession.	
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser l'organisation du réseau de la santé public et privé au Québec.	• Reconnaissance juste de l'organisation du réseau de la santé. • Reconnaissance juste des différents milieux de travail. • Reconnaissance juste du rôle de divers intervenants de la santé en lien avec la profession.
2. Examiner les caractéristiques significatives de la profession.	• Définition claire et complète de la physiothérapie et de la profession. • Identification des conditions d'accès à la profession, notamment le programme d'études et ses exigences. • Reconnaissance des perspectives de carrière et des possibilités entrepreneuriales dans le domaine. • Différenciation adéquate des types de professionnels de la physiothérapie au Canada. • Reconnaissance des principales tendances du domaine de la physiothérapie.
3. Examiner les lois et la réglementation encadrant la pratique de la physiothérapie.	• Examen complet de la réglementation de l'ordre professionnel. • Examen complet du contexte médico-légal entourant l'exercice de la physiothérapie dans tous les types de milieux. • Examen complet des chartes des droits et libertés de la personne.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Examiner les tâches et les opérations liées à la fonction de travail, leurs conditions de réalisation et leurs exigences.	• Examen adéquat des tâches et de leurs opérations respectives. • Mise en relation des conditions de réalisation et des exigences qui se rapportent à chacune des tâches.
5. Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice de la profession.	• Pertinence des liens établis entre les habiletés et les comportements relatifs à l'aspect « soignant » de la profession. • Pertinence des liens établis entre les habiletés et les comportements relatifs à l'aspect technique de la profession. • Comparaison réaliste avec ses propres habiletés et comportements.
6. Apprécier l'adéquation entre la profession et son projet de vie professionnelle.	• Mise en relation appropriée entre la profession et son projet de vie professionnelle. • Appréciation réaliste de sa motivation au regard du cheminement prévu vers la pratique professionnelle.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Se référer au fonctionnement normal de l'organisme humain.	• Pour tous les systèmes du corps humain. • À l'aide de planches et de modèles anatomiques. • À l'aide de documents de référence et d'outils informatiques et technologiques.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Utilisation efficace de la documentation de référence. • Utilisation juste de la terminologie médicale.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Développer une vision intégrée du corps humain.	• Reconnaissance juste de l'organisation structurale du corps humain, par système. • Reconnaissance juste des organes et des structures anatomiques de l'organisme humain à partir du système de référence. • Représentation adéquate de l'anatomie dans l'espace. • Différenciation pertinente des caractéristiques des personnes (morphologie, âge, etc.).
2. Analyser le fonctionnement normal des systèmes.	• Désignation juste de la fonction des organes et des structures anatomiques qui constituent chacun des systèmes. • Reconnaissance précise des caractéristiques physiologiques des systèmes (homéostasie). • Mise en évidence des liens fonctionnels entre les systèmes.
3. Établir des liens entre l'anatomie normale et des variantes anatomiques.	• Reconnaissance de l'incidence de la reproduction et de facteurs génétiques. • Identification pertinente de variantes anatomiques.
4. Transmettre l'information sur le fonctionnement normal de l'organisme humain.	• Explications claires pour les personnes concernées. • Conseils de base en vue de conserver ou d'améliorer la santé.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Prévenir les risques liés à la santé, la sécurité, l'hygiène et la salubrité.

Contexte de réalisation

- Pour des situations courantes qui comportent des risques pour la ou le professionnel, d'autres professionnels de la santé, les personnes en traitement et le grand public.
- Dans des milieux thérapeutiques et des milieux de vie.
- À partir des lois et règlements, des normes, des lignes directrices et des codes en vigueur.
- À partir de directives, de protocoles et de procédures opérationnelles normalisées ainsi que de plans d'urgence.
- À l'aide de moyens de protection individuelle et collective, de mobilier, d'équipement de déplacement, de matériel, d'accessoires et de produits.
- À l'aide de documents de référence, de fiches de données de sécurité (FDS) et d'outils informatiques et technologiques.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

- Respect de la réglementation, de l'éthique, de la déontologie professionnelle, des protocoles et des procédures.
- Vigilance constante pour tout ce qui a trait à la santé et à la sécurité.
- Réaction adéquate en fonction des situations.
- Prise de décisions judicieuses en fonction des situations.
- Comportements professionnels.
- Prise en considération des contre-indications et des précautions requises.
- Communication adaptée aux différents interlocuteurs.

Éléments de la compétence

1. Reconnaître les risques et les dangers liés à la pratique professionnelle en physiothérapie.

Critères de performance

- Détermination correcte des risques et des dangers d'ordre :
 - chimique;
 - physique;
 - biologique;
 - ergonomique;
 - psychosocial;
 - sécuritaire.
- Prise en considération des conséquences qui peuvent découler des manquements en matière de santé et de sécurité.

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Appliquer des mesures de prévention et de contrôle de la contagion, de la transmission des infections et de la contamination.	• Reconnaissance des processus infectieux et des risques de contamination. • Application efficace des règles concernant les pratiques de base et les précautions additionnelles telles que : ○ les principes d'asepsie; ○ le lavage des mains; ○ l'entretien de l'aire de travail, des surfaces et du matériel (lits, barres parallèles, appareils d'exercice, etc.); ○ le port de vêtements et d'accessoires de protection; ○ l'hygiène personnelle.
3. Manipuler du matériel, de l'équipement, des appareils électriques et des produits.	• Repérage des dangers liés à l'utilisation d'appareils électriques et de radiation. • Vérification juste de l'intégrité du matériel, de l'équipement et des appareils électriques. • Application correcte des mesures de sécurité liées à la manipulation du matériel, des appareils électriques et des produits dangereux.
4. Appliquer des principes et des méthodes ergonomiques de travail.	• Choix approprié de postures de travail qui limitent les risques de blessures et d'accidents. • Aménagement adéquat de l'environnement de travail. • Application rigoureuse des méthodes de positionnement confortable et adapté à la personne. • Application rigoureuse des méthodes de déplacement sécuritaire des personnes (p. ex. PDSB). • Détermination de stratégies d'intervention qui favorisent la participation maximale de la personne.
5. S'adapter à des difficultés inhérentes au contexte de la pratique professionnelle.	• Reconnaissance des facteurs de stress en lien avec la pratique professionnelle. • Utilisation appropriée de moyens pour améliorer sa capacité à gérer son stress. • Détermination de moyens appropriés visant à prévenir l'épuisement professionnel. • Reconnaissance de ses besoins personnels, de ses limites et de ses capacités par rapport aux exigences professionnelles. • Application de mesures particulières de prévention lors de soins à domicile. • Application de stratégies de prévention et d'intervention pour sa propre sécurité en cas de situations de violence, d'agressivité, etc.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Prodiquer des soins d'urgence.	• Connaissance des protocoles d'urgence, des plans d'évacuation et des codes d'alerte. • Choix des interventions appropriées en situation d'urgence les plus fréquemment observées en physiothérapie. • Application adéquate des techniques de dégagement des voies respiratoires. • Application adéquate de la technique de réanimation cardiorespiratoire. • Application adéquate de contentions souples. • Collaboration efficace avec les intervenants en santé et les autres personnes-ressources.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Repérer les structures anatomiques du corps humain.	• Pour tout type de clientèle. • Pour les systèmes neurologiques, musculosquelettique et cardiovasculaire. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À l'aide de planches et de modèles anatomiques. • À l'aide de documents de référence et d'outils informatiques et technologiques.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Application adéquate de mesures d'ergonomie, de confort et de sécurité. • Application adéquate des mesures d'hygiène et d'asepsie requises. • Prise en considération des contre-indications et des précautions requises. • Utilisation juste de la terminologie médicale.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Délimiter des structures osseuses, articulaires et musculaires.	• Caractérisation des structures anatomiques. • Application méthodique d'une procédure de repérage anatomique. • Repérage et localisation précise, par la palpation, des structures osseuses, articulaires et musculaires.
2. Localiser des nerfs, des vaisseaux périphériques et des ganglions.	• Application appropriée d'une procédure de repérage anatomique. • Repérage par palpation et localisation schématique précise du trajet des nerfs, des vaisseaux périphériques et des ganglions.
3. Transmettre l'information sur les structures anatomiques.	• Explications claires sur la nature des structures ainsi que leur localisation. • Démonstration appropriée du repérage anatomique sur la personne.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser les postures et les mouvements du corps humain.	• Pour tout type de clientèle. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À l'aide de planches et de modèles anatomiques. • À l'aide de mobilier, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide de documents de référence et d'outils informatiques et technologiques.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Application adéquate de mesures d'ergonomie, de confort et de sécurité. • Application adéquate des mesures d'hygiène et d'asepsie requises. • Prise en considération des contre-indications et des précautions requises. • Utilisation juste de la terminologie médicale.	
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Étudier les forces et les contraintes mécaniques exercées sur les structures anatomiques en position statique et dynamique.	• Reconnaissance des forces en présence selon la position adoptée ou le mouvement effectué. • Déduction appropriée des contraintes exercées sur les structures du corps humain. • Estimation réaliste de l'effort à fournir pour assurer le maintien de l'équilibre statique et dynamique. • Estimation réaliste des limites mécaniques des tissus du corps humain. • Reconnaissance de l'incidence de l'emploi de leviers, de poulies et de plans inclinés sur les forces en présence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Étudier la contribution des structures articulaires et musculaires en position statique et dynamique.	• Pertinence des liens établis entre la forme et la fonction d'une structure et sa contribution au maintien d'une position et à la production d'un mouvement. • Mise en relation de l'apport des structures inertes et des muscles, à différentes phases d'un mouvement. • Analyse logique du positionnement articulaire et des mouvements produits selon différentes phases des mouvements, dont la marche.
3. Examiner la position respective des structures articulaires et musculaires en position statique et dynamique.	• Repérage précis des structures inactives et des muscles en action, à différentes phases des mouvements, dont la marche. • Examen détaillé de la posture normale.
4. Transmettre l'information sur les postures et les mouvements du corps humain.	• Vulgarisation adéquate des postures et des mouvements du corps humain. • Démonstration appropriée des déficits posturaux et des mouvements du corps humain.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Associer des mécanismes physiologiques à des besoins de physiothérapie.	• Pour tout type de clientèle. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À l'aide de documents de référence et d'outils informatiques et technologiques.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Application adéquate de mesures d'ergonomie, de confort et de sécurité. • Application adéquate des mesures d'hygiène et d'asepsie requises. • Prise en considération des contre-indications et des précautions requises. • Utilisation juste de la terminologie médicale.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser l'incidence de mécanismes de contrôle de l'activité musculaire dans les applications de physiothérapie.	• Identification des déterminants qui ont une influence sur l'efficacité du travail musculaire. • Pertinence des liens établis entre le type de travail musculaire et la source énergétique. • Pertinence des liens établis entre le type de travail musculaire et les paramètres de contraction. • Pertinence des liens établis entre des mécanismes neuromusculaires et chimiques de contrôle et des interventions visant la facilitation ou l'inhibition de l'activité musculaire.
2. Analyser l'effet de l'activité musculaire sur le corps humain.	• Reconnaissance des effets préventifs et curatifs de l'activité musculaire sur l'ensemble des systèmes du corps humain. • Association pertinente entre les méfaits de l'inactivité et de l'immobilité et les besoins de physiothérapie. • Vulgarisation adéquate des effets de l'activité musculaire et de l'inactivité.
3. Mettre en relation les modifications physiologiques liées au vieillissement et les besoins de physiothérapie.	• Reconnaissance de l'incidence sur l'autonomie fonctionnelle des transformations physiques et cognitives liées au vieillissement. • Vulgarisation adéquate des modifications physiologiques liées au vieillissement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Prendre en considération les mécanismes physiologiques de la douleur dans un contexte de physiothérapie.	• Établissement de liens entre les mécanismes physiologiques de la douleur et les moyens qui permettent de la maîtriser. • Vulgarisation adéquate des mécanismes physiologiques de la douleur.
5. Prendre en considération les mécanismes physiologiques de la grossesse dans un contexte de physiothérapie.	• Reconnaissance des mécanismes physiologiques de la grossesse qui ont une incidence sur des problèmes musculosquelettiques. • Vulgarisation adéquate des modifications physiologiques liées à la grossesse.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Corréler l'information médicale à la physiothérapie.	• Pour tout type de clientèle. • Pour des pathologies fréquentes. • Pour les systèmes neurologiques, musculosquelettique et cardiorespiratoire. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • À partir des données probantes. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À partir du dossier patient ou du dossier de physiothérapie. • À l'aide de documents de référence, d'imagerie médicale et d'outils informatiques et technologiques.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Recherche pertinente de données probantes. • Utilisation efficace des documents de référence. • Vulgarisation adéquate liée aux pathologies et aux interventions cliniques. • Utilisation juste de la terminologie médicale.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Associer le diagnostic médical au tableau clinique des pathologies.	• Repérage de l'information pertinente relative à la pathologie. • Représentation appropriée du portrait clinique général de la personne.
2. Établir des liens entre l'utilisation des principaux examens médicaux et le diagnostic.	• Reconnaissance des principaux examens médicaux qui ont une incidence en physiothérapie. • Association entre les résultats des examens médicaux et les diagnostics.
3. Associer des interventions médicales aux pathologies.	• Reconnaissance des interventions médicales récurrentes pour une pathologie donnée. • Établissement de liens entre des interventions médicales et leur incidence en physiothérapie.
4. Mettre en relation l'incidence de la prise de médicament sur l'intervention en physiothérapie.	• Repérage de l'information pertinente par rapport aux médicaments. • Établissement de liens entre les effets thérapeutiques et secondaires de médicaments et l'intervention en physiothérapie.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Associer des interventions de rééducation à des pathologies.	• Reconnaissance des interventions thérapeutiques en physiothérapie basées sur les données probantes. • Établissement de liens entre des interventions thérapeutiques et les objectifs de rééducation.
6. Repérer l'information pertinente à la physiothérapie dans le dossier de la personne.	• Interprétation juste de la terminologie et des abréviations employées. • Distinction de l'information pertinente.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Interagir en contexte professionnel.	• Pour tout type de clientèle. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • En collaboration avec d'autres professionnels de la physiothérapie, de la santé et d'autres personnes-ressources. • Dans des situations professionnelles variées telles que des discussions intradisciplinaires, des réunions et rencontres inter et multidisciplinaires, des activités de formation ou d'information, des situations d'urgence, etc. • À partir des politiques et des procédures des milieux thérapeutiques et des milieux de vie. • À l'aide du dossier patient ou du dossier de physiothérapie, de formulaires et d'autres documents professionnels. • À l'aide d'outils informatiques et technologiques.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Respect du rôle, des responsabilités et des compétences des autres intervenants de la santé. • Utilisation appropriée des technologies de l'information et des communications. • Communication adaptée aux différents interlocuteurs. • Ouverture d'esprit et respect à l'égard des différents points de vue. • Adoption de comportements qui favorisent l'établissement de relations harmonieuses. • Contribution pertinente à la résolution de problèmes et à la prise de décisions. • Solutions pertinentes permettant de désamorcer des conflits interpersonnels. • Utilisation juste de la terminologie médicale.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser des données probantes.	• Distinction juste des sources de références et des moyens d'y accéder (mots-clés). • Reconnaissance juste des paramètres d'un protocole de recherche. • Reconnaissance des dimensions éthiques de la recherche. • Analyse critique de l'information.
2. Communiquer avec les personnes et leurs proches.	• Caractérisation des différentes clientèles et de stratégies d'intervention conséquentes. • Pertinence et clarté des demandes adressées à la personne ou à ses proches. • Validation appropriée du langage non verbal de la personne. • Vérification de la compréhension des renseignements transmis. • Prise en considération des variables socioculturelles. • Prise en considération des situations de difficultés physiques et psychologiques (p. ex. incapacités fonctionnelles, arrêt de travail, douleur chronique, anxiété). • Application appropriée de stratégies d'intervention qui tiennent compte des besoins de la personne et de sa propre capacité à y répondre.
3. Collaborer au sein d'une équipe de travail.	• Distinction juste du rôle et des compétences de chaque personne au sein d'une équipe intra, inter ou multidisciplinaire. • Exercice judicieux de son pouvoir d'influence. • Démonstration des attitudes et des comportements qui facilitent le travail d'équipe. • Manifestation de leadership et de solidarité relativement aux décisions de l'équipe.
4. S'adapter à des situations difficiles.	• Évaluation juste de la situation. • Application de techniques de gestion du stress lors de situations particulières (p. ex. deuil, soins palliatifs, troubles psychiatriques). • Reconnaissance de ses limites professionnelles. • Démonstration de distanciation émotionnelle selon le contexte. • Ajustement approprié de ses interventions. • Réaction dans un délai acceptable. • Application de stratégies de résolution de conflits interpersonnels.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prodiguer des soins par électrothérapie.	• Pour tout type de clientèle. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • Pour des interventions à des fins antalgiques, trophiques, de réparation tissulaire et de rééducation motrice. • À partir des données probantes. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À l'aide de mobilier, de produits, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide de documents de référence, de protocoles et d'outils informatiques et technologiques.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Prise en considération des différents aspects bio-psycho-sociaux de la personne. • Application de mesures d'ergonomie, de confort et de sécurité. • Respect des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie. • Prise en considération des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Reconnaissance juste de l'effet et de l'impact des techniques appliquées sur l'organisme humain. • Adaptation ou cessation de l'intervention en fonction des réactions de la personne. • Reconnaissance adéquate des signes et des symptômes liés à une urgence médicale. • Communication adaptée aux différents interlocuteurs. • Utilisation juste de la terminologie médicale.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Organiser le travail.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Organisation logique du déroulement des interventions. • Rangement et nettoyage méthodiques des lieux.

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Expliquer les principes d'utilisation des appareils d'électrothérapie.	• Vulgarisation adéquate en fonction des caractéristiques des courants et des ondes ainsi que de leurs effets sur les structures du corps humain. • Explications claires relatives à l'utilisation des appareils et aux mesures de sécurité.
3. Utiliser différents types de courants électriques.	• Sélection du type de courant, de méthode et de paramètres d'application en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Application efficace de l'intervention.
4. Utiliser des ondes électromécaniques et des ondes électromagnétiques.	• Sélection du type d'onde, de méthode et de paramètres d'application en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Application efficace de l'intervention.
5. Utiliser la radiation.	• Sélection du type d'onde, de méthode et de paramètres d'application en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Application efficace de l'intervention.
6. Utiliser la stimulation électrique et la rétroaction biologique.	• Sélection du type de courant, de méthode et de paramètres d'application en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Enseignement des exercices attendus de la personne. • Application efficace de l'intervention.
7. Consigner les informations au dossier.	• Synthèse des informations pertinentes. • Utilisation conforme d'une méthode de consignation au dossier. • Application correcte des règles de grammaire et d'orthographe.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en cas de problèmes de douleur et de circulation.	• Pour tout type de clientèle. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • À partir des données probantes. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À l'aide de mobilier, de produits, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide de documents de référence, de formulaires et d'outils informatiques et technologiques.
	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	• Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Prise en considération des différents aspects bio-psycho-sociaux de la personne. • Application de mesures d'ergonomie, de confort et de sécurité. • Respect des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie. • Prise en considération des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Adaptation ou cessation de l'intervention en fonction des réactions de la personne. • Reconnaissance adéquate des signes et des symptômes liés à une urgence médicale. • Communication adaptée aux différents interlocuteurs. • Transmission d'information en continu concernant les soins prodigués. • Utilisation juste de la terminologie médicale.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Organiser le travail.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Organisation logique du déroulement des interventions. • Rangement et nettoyage méthodiques des lieux.
2. Procéder à la collecte de données évaluatives.	• Collecte de données subjectives pertinente et détaillée. • Application conforme des bilans et des tests objectifs requis. • Analyse juste de l'information.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Effectuer des interventions à des fins antalgiques, trophiques ou compressives.	- Sélection des interventions et de leurs paramètres d'application en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions. - Application conforme d'agents thermiques superficiels, de l'hydrothérapie et du circulateur mécanique pour différents problèmes, y compris les plaies.
4. Appliquer différentes techniques de massage.	- Sélection des techniques de massage en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions requises. - Exécution conforme des techniques de massage pour différents problèmes, y compris les plaies.
5. Utiliser des techniques de relaxation.	- Sélection des techniques de relaxation en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions. - Exécution conforme des techniques de relaxation.
6. Concevoir des programmes d'exercices pour diminuer la douleur et favoriser la circulation.	- Élaboration de programmes d'exercices adaptés aux objectifs thérapeutiques et au contexte. - Clarté du programme d'exercices (rédigé à la main ou avec un outil informatique).
7. Enseigner les exercices du programme conçu pour diminuer la douleur et favoriser la circulation.	- Enseignement des exercices qui favorisent la circulation, la diminution de la douleur et la relaxation. - Application de stratégies d'intervention qui favorisent la participation de la personne. - Suggestion de mesures complémentaires au traitement, s'il y a lieu (retour au professionnel demandeur, orientation vers d'autres professionnels, conseils sur le matériel à se procurer, etc.). - Recommandations pertinentes relatives au maintien et à la prévention. - Conseils en vue de conserver ou d'améliorer la santé globale.
8. Consigner les informations au dossier.	- Synthèse des informations pertinentes. - Utilisation conforme d'une méthode de consignation au dossier. - Application correcte des règles de grammaire et d'orthographe.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en cas de perte de mobilité.	• Pour tout type de clientèle. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • À partir des données probantes. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À l'aide de mobilier, de produits, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide de documents de référence, de formulaires et d'outils informatiques et technologiques.
	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	• Respect de la réglementation et de la déontologie professionnelle. • Prise en considération des différents aspects bio-psycho-sociaux de la personne. • Application de mesures d'ergonomie, de confort et de sécurité. • Respect des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie. • Prise en considération des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Adaptation ou cessation de l'intervention en fonction des réactions de la personne. • Reconnaissance adéquate des signes et des symptômes liés à une urgence médicale. • Communication adaptée aux différents interlocuteurs. • Transmission d'information en continu concernant les soins prodigués. • Utilisation juste de la terminologie médicale.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Organiser le travail.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Organisation logique du déroulement des interventions. • Rangement et nettoyage méthodiques des lieux.
2. Procéder à la collecte de données évaluatives.	• Collecte de données subjectives pertinente. • Application conforme des bilans et des tests objectifs requis. • Analyse juste de l'information.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Utiliser des exercices et des techniques de mobilisation.	• Sélection des interventions et de leurs paramètres d'application en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Exécution conforme et sécuritaire des exercices et des techniques de mobilisation, y compris les thérapies manuelles. • Utilisation judicieuse des appareils et des accessoires qui facilitent le gain de mobilité (pouliothérapie, ballon, etc.).
4. Utiliser des exercices et des techniques de facilitation et d'étirement.	• Sélection des exercices et des techniques et de leurs paramètres d'application en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Exécution conforme et sécuritaire des techniques de facilitation.
5. Concevoir des programmes d'exercices pour améliorer la mobilité.	• Élaboration de programmes d'exercices adaptés aux objectifs thérapeutiques et au contexte. • Clarté du programme d'exercices (rédigé à la main ou avec un outil informatique).
6. Enseigner les exercices du programme conçu pour améliorer la mobilité.	• Enseignement des exercices qui favorisent la mobilité et la souplesse. • Application de stratégies d'intervention qui favorisent la participation de la personne. • Suggestion de mesures complémentaires au traitement, s'il y a lieu (retour au professionnel demandeur, orientation vers d'autres professionnels, conseils sur le matériel à se procurer, etc.). • Recommandations pertinentes relatives au maintien et à la prévention. • Conseils en vue de conserver ou d'améliorer la santé globale.
7. Consigner les informations au dossier.	• Synthèse des informations pertinentes. • Utilisation conforme d'une méthode de consignation au dossier. • Application correcte des règles de grammaire et d'orthographe.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en cas de problèmes liés à la fonction musculaire.	• Pour tout type de clientèle. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • À partir des données probantes. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À l'aide de mobilier, de produits, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide de documents de référence, de formulaires et d'outils informatiques et technologiques.
	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	• Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Prise en considération des différents aspects bio-psycho-sociaux de la personne. • Application de mesures d'ergonomie, de confort et de sécurité. • Respect des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie. • Prise en considération des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Adaptation ou cessation de l'intervention en fonction des réactions de la personne. • Reconnaissance adéquate des signes et des symptômes liés à une urgence médicale. • Communication adaptée aux différents interlocuteurs. • Transmission d'information en continu concernant les soins prodigués. • Utilisation juste de la terminologie médicale.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Organiser le travail.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Organisation logique du déroulement des interventions. • Rangement et nettoyage méthodiques des lieux.
2. Procéder à la collecte de données évaluatives.	• Collecte de données subjectives pertinente. • Application conforme des bilans et des tests objectifs requis. • Analyse juste de l'information.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Appliquer des techniques de recrutement et de renforcement musculaire.	• Sélection des interventions et de leurs paramètres d'application en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Stimulation conforme de la contraction musculaire. • Utilisation judicieuse des appareils et des accessoires qui facilitent le recrutement, la stimulation ou le renforcement musculaire.
4. Concevoir des programmes d'exercices de renforcement musculaire.	• Élaboration de programmes d'exercices adaptés aux objectifs thérapeutiques et au contexte. • Clarté du programme d'exercices (rédigé à la main ou avec un outil informatique).
5. Enseigner les exercices du programme conçu pour le renforcement musculaire.	• Enseignement des exercices qui favorisent le renforcement musculaire. • Application de stratégies d'intervention qui favorisent la participation de la personne. • Suggestion de mesures complémentaires au traitement, s'il y a lieu (retour au professionnel demandeur, orientation vers d'autres professionnels, conseils sur le matériel à se procurer, etc.). • Recommandations pertinentes relatives au maintien et à la prévention. • Conseils en vue de conserver ou d'améliorer la santé globale.
6. Consigner les informations au dossier.	• Synthèse des informations pertinentes. • Utilisation conforme d'une méthode de consignation au dossier. • Application correcte des règles de grammaire et d'orthographe.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en cas de pertes fonctionnelles.	• Pour tout type de clientèle. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • À partir des données probantes. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À l'aide de mobilier, de produits, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide de documents de référence, de formulaires et d'outils informatiques et technologiques.
	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	• Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Prise en considération des différents aspects bio-psycho-sociaux de la personne. • Application de mesures d'ergonomie, de confort et de sécurité. • Respect des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie. • Prise en considération des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Adaptation ou cessation de l'intervention en fonction des réactions de la personne. • Reconnaissance adéquate des signes et des symptômes liés à une urgence médicale. • Communication adaptée aux différents interlocuteurs. • Transmission d'information en continu concernant les soins prodigués. • Utilisation juste de la terminologie médicale.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Organiser le travail.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Organisation logique du déroulement des interventions. • Rangement et nettoyage méthodiques des lieux.
2. Procéder à la collecte de données évaluatives.	• Collecte de données subjectives pertinente. • Application conforme des bilans et des tests objectifs requis. • Analyse juste de l'information.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Effectuer une correction posturale.	• Sélection des interventions et de leurs paramètres d'application en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Exécution conforme des techniques de correction posturale pour réduire les défauts posturaux. • Utilisation judicieuse des accessoires qui facilitent la conscience posturale.
4. Effectuer des interventions pour améliorer ou maintenir les transferts et les déplacements.	• Sélection des interventions et de leurs paramètres d'application en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Exécution conforme et sécuritaire des interventions ainsi que des exercices de transfert et de déplacement. • Ajustements adéquats et enseignement de l'utilisation d'aides techniques.
5. Effectuer des interventions pour améliorer ou maintenir l'équilibre, la proprioception et la coordination.	• Sélection des interventions et de leurs paramètres d'application en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Exécution conforme et sécuritaire des techniques ainsi que des exercices qui stimulent l'équilibre, la proprioception et la coordination.
6. Effectuer des interventions pour améliorer la marche ou assurer son maintien.	• Sélection des interventions et de leurs paramètres d'application en fonction des objectifs thérapeutiques, des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Exécution conforme et sécuritaire des techniques ainsi que des exercices de marche et prise de conscience des défauts de la marche. • Ajustements conformes et enseignement de l'utilisation d'aides techniques.
7. Concevoir des programmes d'exercices pour améliorer la fonction locomotrice.	• Élaboration de programmes d'exercices adaptés aux objectifs thérapeutiques et au contexte. • Clarté du programme d'exercices (rédigé à la main ou avec un outil informatique).
8. Enseigner les exercices du programme conçu pour améliorer la fonction locomotrice.	• Enseignement des exercices qui favorisent la fonction locomotrice. • Application de stratégies d'intervention qui favorisent la participation de la personne. • Suggestion de mesures complémentaires au traitement, s'il y a lieu (retour au professionnel demandeur, orientation vers d'autres professionnels, conseils sur le matériel à se procurer, etc.). • Recommandations pertinentes relatives au maintien et à la prévention. • Conseils en vue de conserver ou d'améliorer sa santé globale.

Éléments de la compétence	Critères de performance
9. Consigner les informations au dossier.	• Synthèse des informations pertinentes. • Utilisation conforme d'une méthode de consignation au dossier. • Application correcte des règles de grammaire et d'orthographe.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Adapter l'approche thérapeutique à des situations de déficience et d'incapacité et à différents milieux.	• Pour tout type de clientèle. • Dans des milieux thérapeutiques et des milieux d'intervention. • Pour des situations de déficience, d'incapacité ou de perte, physique ou psychologique. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • À partir des données probantes. • En collaboration avec d'autres professionnels de la santé et des personnes-ressources. • Dans le but d'optimiser la réadaptation. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À partir des politiques et procédures du milieu thérapeutique ou du milieu de vie. • À l'aide de mobilier, de produits, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide de documents de référence et d'outils informatiques et technologiques.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Prise en considération des différents aspects bio-psycho-sociaux de la personne. • Application rigoureuse des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie requises. • Application rigoureuse des mesures visant le confort et la sécurité de la personne. • Prise en considération des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Application de stratégies d'intervention qui favorisent la participation de la personne, de ses proches ou des personnes-ressources. • Adaptation ou cessation de l'intervention en fonction des réactions de la personne. • Reconnaissance adéquate des signes et des symptômes liés à une urgence médicale. • Communication adaptée aux différents interlocuteurs. • Utilisation juste de la terminologie médicale.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Détecter des signes d'adaptation ou de mésadaptation.	• Observation assidue des réactions de la personne. • Pertinence des liens établis entre les signes observés chez la personne et les mécanismes d'adaptation. • Reconnaissance de signes de mésadaptation (deuil, état dépressif, détresse psychologique, douleur chronique et autres).
2. Ajuster l'approche clinique à la nature et à la gravité d'une situation de déficience ou d'incapacité physique.	• Prise en considération de l'incidence d'une déficience ou d'une incapacité sur la vie affective et sociale. • Pertinence des liens établis entre la nature et la gravité d'une déficience ou d'une incapacité et les besoins de la personne au cours de sa réadaptation.
3. Ajuster l'approche clinique dans le cas de problèmes psychosociaux, cognitifs et psychiatriques.	• Prise en considération de l'incidence des problèmes sur la vie affective et sociale. • Reconnaissance de l'incidence des problèmes sur le processus de réadaptation.
4. Adapter son approche selon le milieu thérapeutique ou le milieu de vie.	• Prise en considération de l'incidence du type de milieu thérapeutique ou de milieu de vie sur le processus de réadaptation. • Application de stratégies d'intervention adaptées au type de milieu. • Adaptation de l'environnement de manière à favoriser l'orientation et l'autonomie de la personne.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Adapter son approche thérapeutique à une clientèle gériatrique.	• Pour des atteintes associées à l'autonomie fonctionnelle. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • À partir des données probantes. • En collaboration avec d'autres professionnels de la santé et des personnes-ressources. • Pour le maintien ou l'optimisation de l'autonomie fonctionnelle. • Par des techniques courantes d'évaluation et de traitement. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À partir des politiques et procédures du milieu thérapeutique ou du milieu de vie. • À l'aide de mobilier, de produits, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide de documents de référence et d'outils informatiques et technologiques.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Prise en considération des différents aspects bio-psycho-sociaux de la personne. • Application rigoureuse des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie requises. • Application rigoureuse des mesures visant le confort et la sécurité de la personne. • Prise en considération des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Adaptation ou cessation de l'intervention en fonction des réactions de la personne. • Reconnaissance adéquate des signes et des symptômes liés à une urgence médicale. • Communication adaptée aux différents interlocuteurs. • Utilisation juste de la terminologie médicale.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser les ressources existantes au Québec pour la clientèle gériatrique.	• Différenciation adéquate des divers types de milieux de vie. • Identification adéquate des différents programmes destinés aux personnes âgées. • Détermination des bienfaits et des limites du maintien à domicile. • Prise en considération des caractéristiques de la fin de vie.
2. Analyser le portrait bio-psycho-social de la personne.	• Prise en considération de l'histoire sociale de la personne. • Analyse des facteurs de risque associés à la polymédication. • Analyse des facteurs de risque associés à la fragilité. • Analyse de l'incidence des maladies gériatriques. • Reconnaissance des modifications possibles de la personnalité et des difficultés de communication. • Application de stratégies d'intervention adaptées aux capacités cognitives et physiques de la personne. • Identification des moyens de contention et des autres options.
3. Effectuer des interventions auprès d'une clientèle gériatrique.	• Adaptation de l'évaluation des capacités fonctionnelles en fonction du portrait bio-psycho-social. • Évaluation réaliste du risque de chute. • Exécution juste de la prise des signes vitaux. • Reconnaissance juste de la réponse à l'effort. • Analyse juste du portrait fonctionnel de la personne. • Détermination d'objectifs thérapeutiques réalistes visant l'autonomie. • Adaptation des interventions en fonction du portrait global. • Application de stratégies d'intervention qui favorisent la participation de la personne, de ses proches ou des personnes-ressources.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes orthopédiques et rhumatologiques.

Contexte de réalisation

- Pour une clientèle de tout âge.
- Dans les cas d'amputations, de problèmes musculosquelettiques en relation avec une grossesse ou de problèmes orthopédiques ou rhumatologiques accompagnés ou non de symptômes neurologiques.
- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- À partir des données probantes.
- En collaboration avec d'autres professionnels de la santé et des personnes-ressources.
- Dans le but d'obtenir le rendement fonctionnel optimal.
- Par des techniques courantes d'évaluation et de traitement.
- À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne.
- À partir d'une requête médicale ou de l'évaluation du physiothérapeute.
- À partir du dossier de la personne.
- À partir des politiques et procédures du milieu thérapeutique ou du milieu de vie.
- À l'aide de protocoles et de documents de référence.
- À l'aide de mobilier, de produits, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel.
- À l'aide d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	• Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Application rigoureuse des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie requises. • Application rigoureuse des mesures visant le confort et la sécurité de la personne. • Respect de l'intimité et de la confidentialité. • Communication adaptée aux différents interlocuteurs. • Transmission d'information en continu concernant les soins prodigués. • Obtention du consentement préalable aux interventions. • Analyse critique des données probantes. • Prise en considération des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Prise en considération des différents aspects bio-psycho-sociaux de la personne. • Manifestation d'un bon sens de l'initiative, de créativité et de débrouillardise. • Contribution tangible au bon fonctionnement du milieu. • Démonstration de dextérité manuelle. • Adaptation ou cessation de l'intervention en fonction des réactions de la personne. • Reconnaissance des signes et des symptômes liés à une urgence médicale. • Utilisation juste de la terminologie médicale.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Organiser le travail.	• Organisation efficace des lieux et du matériel. • Organisation efficace du déroulement des interventions. • Obtention de l'ensemble de l'information pertinente. • Prise en considération constante des nouvelles informations qui s'ajoutent au dossier de la personne. • Détermination juste de la catégorie de l'atteinte.
2. Documenter les problèmes.	• Analyse détaillée de l'ensemble de l'information pertinente. • Planification méthodique de l'évaluation subjective et objective. • Questions pertinentes concernant les signes et les symptômes. • Exécution rigoureuse des bilans et des tests objectifs.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Analyser l'ensemble des données subjectives et objectives.	• Interprétation juste de l'ensemble des données obtenues. • Élaboration de la liste des problèmes ou des objectifs thérapeutiques par ordre de priorité. • Prise en considération des attentes de la personne.
4. Déterminer le plan de traitement.	• Choix pertinent des techniques de traitement et de leurs paramètres d'application. • Participation à l'élaboration d'un plan d'intervention globale ou interdisciplinaire, s'il y a lieu.
5. Appliquer le plan de traitement.	• Application rigoureuse des modalités et des techniques de traitement. • Application adéquate des tractions mécaniques et manuelles. • Surveillance constante des changements de la condition de la personne (subjective et objective). • Explications adaptées concernant les exercices et les conseils. • Soutien approprié de la personne dans la prise en charge de sa rééducation. • Suggestion de mesures complémentaires au traitement, s'il y a lieu (retour au professionnel demandeur, orientation vers d'autres professionnels, conseils sur le matériel à se procurer, etc.).
6. Procéder à la réévaluation.	• Planification méthodique de la réévaluation subjective et objective. • Questions pertinentes sur l'évolution de la condition de la personne. • Analyse détaillée des données recueillies en comparaison avec l'évaluation initiale. • Adaptation juste des objectifs thérapeutiques et du plan de traitement. • Vulgarisation adéquate des modifications apportées au plan de traitement.
7. Mettre fin aux traitements.	• Vulgarisation adéquate des motifs de la cessation des traitements. • Recommandations pertinentes relatives au maintien et à la prévention. • Recommandations adaptées en lien avec d'autres professionnels à consulter, s'il y a lieu. • Planification judicieuse d'un suivi, si nécessaire.
8. Consigner les informations au dossier.	• Synthèse des informations pertinentes. • Utilisation conforme d'une méthode de consignation au dossier. • Application correcte des règles de grammaire et d'orthographe.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes neurologiques.	• Pour une clientèle de tout âge. • Dans les cas de problèmes neurologiques. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • À partir des données probantes. • En collaboration avec d'autres professionnels de la santé et des personnes-ressources. • Dans le but d'obtenir le rendement fonctionnel optimal. • Par des techniques courantes d'évaluation et de traitement. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À partir d'une requête médicale ou de l'évaluation du physiothérapeute. • À partir du dossier de la personne. • À partir des politiques et procédures du milieu thérapeutique ou du milieu de vie. • À l'aide de protocoles et de documents de référence. • À l'aide de mobilier, de produits, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	• Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Application rigoureuse des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie requises. • Application rigoureuse des mesures visant le confort et la sécurité de la personne. • Respect de l'intimité et de la confidentialité. • Communication adaptée aux différents interlocuteurs. • Transmission d'information en continu concernant les soins prodigués. • Obtention du consentement préalable aux interventions. • Analyse critique des données probantes. • Prise en considération des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Prise en considération des différents aspects bio-psycho-sociaux de la personne. • Manifestation d'un bon sens de l'initiative, de créativité et de débrouillardise. • Contribution tangible au bon fonctionnement du milieu. • Démonstration de dextérité manuelle. • Adaptation ou cessation de l'intervention en fonction des réactions de la personne. • Reconnaissance des signes et des symptômes liés à une urgence médicale. • Utilisation juste de la terminologie médicale.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Organiser le travail.	• Organisation efficace des lieux et du matériel. • Organisation efficace du déroulement des interventions. • Obtention de l'ensemble de l'information pertinente. • Prise en considération constante des nouvelles informations qui s'ajoutent au dossier de la personne. • Détermination juste de la catégorie de l'atteinte.
2. Documenter les problèmes.	• Analyse détaillée de l'ensemble de l'information pertinente. • Planification méthodique de l'évaluation subjective et objective. • Questions pertinentes concernant les signes et les symptômes. • Exécution rigoureuse des bilans et des tests objectifs.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Analyser l'ensemble des données subjectives et objectives.	• Interprétation juste de l'ensemble des données obtenues. • Prise en considération de la liste des problèmes et des objectifs thérapeutiques. • Prise en considération des attentes de la personne.
4. Déterminer le plan de traitement.	• Choix pertinent des techniques de traitement et de leurs paramètres d'application. • Participation à l'élaboration d'un plan d'intervention globale ou interdisciplinaire, s'il y a lieu.
5. Appliquer le plan de traitement.	• Application rigoureuse des modalités et des techniques de traitement. • Surveillance constante des changements de la condition de la personne (subjective et objective). • Explications adaptées concernant les exercices et les conseils. • Soutien approprié de la personne dans la prise en charge de sa rééducation. • Suggestion de mesures complémentaires au traitement, s'il y a lieu (retour au professionnel demandeur, orientation vers d'autres professionnels, conseils sur le matériel à se procurer, etc.).
6. Procéder à la réévaluation.	• Planification méthodique de la réévaluation subjective et objective. • Questions pertinentes sur l'évolution de la condition de la personne. • Analyse détaillée des données recueillies en comparaison avec l'évaluation initiale. • Adaptation juste des objectifs thérapeutiques et du plan de traitement. • Vulgarisation adéquate des modifications apportées au plan de traitement.
7. Mettre fin aux traitements.	• Vulgarisation adéquate des motifs de la cessation des traitements. • Recommandations pertinentes relatives au maintien et à la prévention. • Recommandations adaptées en lien avec d'autres professionnels à consulter, s'il y a lieu. • Planification judicieuse d'un suivi, si nécessaire.
8. Consigner les informations au dossier.	• Synthèse des informations pertinentes. • Utilisation conforme d'une méthode de consignation au dossier. • Application correcte des règles de grammaire et d'orthographe.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes cardiovasculaires, respiratoires et lymphatiques.	• Pour une clientèle de tout âge. • Pour des problèmes cardiovasculaires, respiratoires et lymphatiques. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • À partir des données probantes. • En collaboration avec d'autres professionnels de la santé et des personnes-ressources. • Dans le but d'obtenir le rendement fonctionnel optimal. • Par des techniques courantes d'évaluation et de traitement. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À partir d'une requête médicale ou de l'évaluation du physiothérapeute. • À partir du dossier de la personne. • À partir des politiques et procédures du milieu thérapeutique ou du milieu de vie. • À l'aide de protocoles et de documents de référence. • À l'aide de mobilier, de produits, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	• Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Application rigoureuse des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie requises. • Application rigoureuse des mesures visant le confort et la sécurité de la personne. • Respect de l'intimité et de la confidentialité. • Communication adaptée aux différents interlocuteurs. • Obtention du consentement préalable aux interventions. • Analyse critique des données probantes. • Prise en considération des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Prise en considération des différents aspects bio-psycho-sociaux de la personne. • Manifestation d'un bon sens de l'initiative, de créativité et de débrouillardise. • Contribution tangible au bon fonctionnement du milieu. • Démonstration de dextérité manuelle. • Adaptation ou cessation de l'intervention en fonction des réactions de la personne. • Reconnaissance des signes et des symptômes liés à une urgence médicale. • Utilisation juste de la terminologie médicale.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Organiser le travail.	• Organisation efficace des lieux et du matériel. • Organisation efficace du déroulement des interventions. • Obtention de l'ensemble de l'information pertinente. • Prise en considération constante des nouvelles informations qui s'ajoutent au dossier de la personne. • Détermination juste de la catégorie de l'atteinte.
2. Documenter les problèmes.	• Analyse détaillée de l'ensemble de l'information pertinente. • Planification méthodique de l'évaluation subjective et objective. • Questions pertinentes concernant les signes et les symptômes. • Exécution rigoureuse des bilans et des tests objectifs.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Analyser l'ensemble des données subjectives et objectives.	• Interprétation juste de l'ensemble des données obtenues. • Prise en considération de la liste des problèmes et des objectifs thérapeutiques. • Prise en considération des attentes de la personne.
4. Déterminer le plan de traitement.	• Choix pertinent des techniques de traitement et de leurs paramètres d'application. • Participation à l'élaboration d'un plan d'intervention globale ou interdisciplinaire, s'il y a lieu.
5. Appliquer le plan de traitement.	• Application rigoureuse des modalités et des techniques de traitement. • Application adéquate de modalités de traitement pour les plaies. • Surveillance constante des changements de la condition de la personne (subjective et objective). • Explications adaptées concernant les exercices et les conseils. • Enseignement adéquat de stratégies d'économie d'énergie et de gestion de l'effort. • Soutien approprié de la personne dans la prise en charge de sa rééducation. • Suggestion de mesures complémentaires au traitement, s'il y a lieu (retour au professionnel demandeur, orientation vers d'autres professionnels, conseils sur le matériel à se procurer, etc.).
6. Procéder à la réévaluation.	• Planification méthodique de la réévaluation subjective et objective. • Questions pertinentes sur l'évolution de la condition de la personne. • Analyse détaillée des données recueillies en comparaison avec l'évaluation initiale. • Adaptation juste des objectifs thérapeutiques et du plan de traitement. • Vulgarisation adéquate des modifications apportées au plan de traitement.
7. Mettre fin aux traitements.	• Vulgarisation adéquate des motifs de la cessation des traitements. • Recommandations pertinentes relatives au maintien et à la prévention. • Recommandations adaptées en lien avec d'autres professionnels à consulter, s'il y a lieu. • Planification judicieuse d'un suivi, si nécessaire.

Éléments de la compétence	Critères de performance
8. Consigner les informations au dossier.	• Synthèse des informations pertinentes. • Utilisation conforme d'une méthode de consignation au dossier. • Application correcte des règles de grammaire et d'orthographe.

Code : 02AX

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Rééduquer des personnes atteintes d'une perte d'autonomie fonctionnelle.	• Pour une clientèle de tout âge. • Pour une perte d'autonomie ou des séquelles découlant d'une condition connue et contrôlée. • Pour le maintien ou l'optimisation de l'autonomie fonctionnelle. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • À partir des données probantes. • En collaboration avec d'autres professionnels de la santé et des personnes-ressources. • Par des techniques courantes d'évaluation et de traitement. • À partir de l'information préalable à la prise en charge de la personne. • À partir d'une requête médicale ou de l'évaluation du physiothérapeute. • À partir du dossier de la personne. • À partir des politiques et procédures du milieu thérapeutique ou du milieu de vie. • À l'aide de protocoles et de documents de référence. • À l'aide de mobilier, de produits, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	• Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Application rigoureuse des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie requises. • Application rigoureuse des mesures visant le confort et la sécurité de la personne. • Respect de l'intimité et de la confidentialité. • Communication adaptée aux différents interlocuteurs. • Obtention du consentement préalable aux interventions. • Analyse critique des données probantes. • Prise en considération des indications, des contre-indications et des précautions requises. • Prise en considération des différents aspects bio-psycho-sociaux de la personne. • Manifestation d'un bon sens de l'initiative, de créativité et de débrouillardise. • Contribution tangible au bon fonctionnement du milieu. • Démonstration de dextérité manuelle. • Adaptation ou cessation de l'intervention en fonction des réactions de la personne. • Reconnaissance des signes et des symptômes liés à une urgence médicale. • Utilisation juste de la terminologie médicale.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Organiser le travail.	• Organisation efficace des lieux et du matériel. • Organisation efficace du déroulement des interventions. • Obtention de l'ensemble de l'information pertinente. • Prise en considération constante des nouvelles informations qui s'ajoutent au dossier de la personne. • Détermination juste de la catégorie de l'atteinte.
2. Procéder à la collecte de données évaluatives.	• Analyse détaillée de l'ensemble de l'information pertinente. • Planification méthodique de l'évaluation subjective et objective. • Questions pertinentes concernant les incapacités fonctionnelles. • Vérification juste des difficultés et des limites fonctionnelles. • Exécution rigoureuse des bilans et des tests objectifs.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Analyser l'ensemble des données subjectives et objectives.	- Analyse juste du portrait fonctionnel de la personne. - Élaboration de la liste des problèmes. - Élaboration des objectifs thérapeutiques réalistes et adaptés au besoin de la personne. - Prise en considération des attentes de la personne.
4. Déterminer le plan de traitement.	- Choix pertinent des techniques de traitement et de leurs paramètres d'application. - Participation appropriée à l'élaboration d'un plan d'intervention globale ou interdisciplinaire, s'il y a lieu.
5. Appliquer le plan de traitement.	- Organisation du traitement en fonction des capacités et limites de la personne. - Application rigoureuse des modalités et des techniques de traitement. - Utilisation et ajustement appropriés des aides techniques. - Surveillance constante des changements de la condition de la personne (subjective et objective). - Explications adaptées concernant les exercices et les conseils. - Soutien approprié de la personne dans la prise en charge de sa rééducation. - Suggestion de mesures complémentaires au traitement, s'il y a lieu (retour au professionnel demandeur, orientation vers d'autres professionnels, conseils sur le matériel à se procurer, etc.).
6. Procéder à la réévaluation.	- Planification méthodique de la réévaluation subjective et objective. - Questions pertinentes sur l'évolution de la condition de la personne. - Analyse détaillée des données recueillies en comparaison avec l'évaluation initiale. - Adaptation juste des objectifs thérapeutiques et du plan de traitement. - Vulgarisation adéquate des modifications apportées au plan de traitement.
7. Mettre fin aux traitements	- Vulgarisation adéquate des motifs de la cessation des traitements. - Recommandations pertinentes relatives au maintien et à la prévention. - Recommandations adaptées en lien avec d'autres professionnels à consulter, s'il y a lieu. - Planification judicieuse d'un suivi, si nécessaire.
8. Consigner les informations au dossier.	- Synthèse des informations pertinentes. - Utilisation conforme d'une méthode de consignation au dossier. - Application des règles de grammaire et d'orthographe.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Réaliser des activités de formation, d'information, de prévention et de promotion de la santé.	• Pour tout type de clientèle, les professionnels de la santé et le grand public. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • À partir des données probantes. • En collaboration avec d'autres intervenants de la santé et des personnes-ressources. • À partir des politiques et procédures du milieu thérapeutique ou du milieu de vie. • À l'aide de protocoles et de documents de référence. • À l'aide de mobilier, de produits, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide d'outils informatiques et technologiques.
	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	• Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle. • Application rigoureuse des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie requises. • Analyse critique des données probantes. • Communication adaptée aux différents interlocuteurs. • Manifestation d'un bon sens de l'initiative, de créativité et de débrouillardise. • Application de stratégies d'intervention qui favorisent la participation de la personne ou du groupe.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier des activités.	• Détermination pertinente des objectifs de l'activité. • Planification rigoureuse du déroulement en fonction des participantes et participants. • Préparation adéquate du matériel et des locaux nécessaires.

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Élaborer des activités.	• Prise en considération des besoins du milieu et des clientèles particulières. • Conception judicieuse d'activités d'information, de prévention et de promotion de la santé pour différentes clientèles. • Conception judicieuse d'information, de formation et de prévention pour d'autres intervenants de la santé. • Élaboration de documents pertinents en fonction des buts visés.
3. Animer des classes d'exercices et des séances de formation et d'information.	• Choix des exercices en fonction des caractéristiques de la clientèle ou des intervenants. • Enseignement conforme des exercices. • Vulgarisation adéquate de l'information. • Adaptation en fonction des réactions des participantes et participants. • Prise en considération de la rétroaction du groupe. • Consignation juste des activités réalisées et des réactions des participantes et participants.

Formation générale commune et propre

Langue d'enseignement et littérature

Code : 4EF0

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence

Analyser des textes littéraires.

Éléments de la compétence

Critères de performance

1. Reconnaître le propos du texte.	Formulation juste des éléments importants du propos du texte.
2. Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.	- Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques. - Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques.
3. Choisir les éléments d'analyse.	Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques.
4. Élaborer un plan de rédaction.	- Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction. - Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une analyse littéraire, un commentaire composé ou une explication de textes.	- Utilisation appropriée des éléments d'analyse. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. - Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 2-2-3 ou 1-3-3

Unités : 2 ⅓

Précision : Les textes littéraires analysés appartiennent à deux époques distinctes et à deux genres différents.
L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.	Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème.
2. Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.	Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
3. Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.	Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	- Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation. - Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation explicative.	- Respect des limites du sujet de la dissertation. - Développement approprié des idées. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. - Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 3-1-3

Unités : 2 ⅓

Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise.	Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise.
2. Comparer des textes.	- Choix pertinent des critères de comparaison. - Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires.
3. Déterminer un point de vue critique.	Pertinence du point de vue critique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	- Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation critique.	- Respect des limites du sujet de la dissertation. - Emploi d'arguments appropriés. - Justification du point de vue critique. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. - Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 3-1-4

Unités : 2 ⅔

Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Analyser les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.	- Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. - Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. - Détermination de l'influence des médias sur la situation de communication. - Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication.
2. Déterminer un sujet et un objectif de communication.	- Exploration de sujets variés. - Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication.
3. Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.	- Choix approprié des sources d'information. - Choix pertinent des éléments d'information.
4. Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.	- Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. - Choix judicieux des moyens d'expression.
5. Préparer et présenter des discours oraux de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	- Reconnaissance de la contribution de procédés oraux à la conception de son discours. - Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. - Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. - Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.
6. Rédiger des textes de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	- Reconnaissance de la contribution de procédés d'écriture à la conception de son texte. - Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. - Respect des règles définissant les différents types de textes. - Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. - Respect des règles de présentation d'un texte écrit.
7. Réviser et corriger les textes.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Périodes d'enseignement : 60

Unités : 2

Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter d'une question philosophique.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| 1. Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes. • Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux. • Présentation claire de l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution. |
| 2. Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions. | <ul style="list-style-type: none"> • Formulation cohérente de la pensée de l'auteur. • Référence appropriée au contexte sociohistorique de la contribution. • Reconnaissance de l'intérêt actuel de la contribution. |
| 3. Produire une argumentation sur une question philosophique. | <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une problématique philosophique pertinente sur une question. • Formulation claire d'une thèse. • Présentation judicieuse d'arguments, d'objections et de réfutations. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision. |

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie

Pondération : 3-1-3

Unités : 2 ⅓

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain.	• Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés. • Usage approprié des concepts clés.
2. Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants.	• Exposé de certains aspects significatifs du contexte historique d'émergence dans lequel les conceptions sont nées. • Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent.
3. Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs.	• Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions. • Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions. • Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie

Pondération : 3-0-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.	• Définition claire des notions de base de l'éthique et du politique. • Utilisation appropriée des notions. • Élaboration suffisante de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique.
2. Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.	• Présentation judicieuse de quelques théories philosophiques, éthiques et politiques éclairant des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes.
3. Appliquer des théories philosophiques, éthiques et politiques à des situations actuelles, choisies, notamment, dans le champ d'études de l'élève.	• Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes. • Formulation claire des questions éthiques et politiques relatives à la situation. • Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux. • Application judicieuse de deux théories philosophiques à la discussion de questions éthiques et politiques.
4. Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.	• Appréciation de divers choix, quant à l'action, à l'aide de théories philosophiques. • Respect des exigences de la rationalité dans la justification de la position choisie. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral simple.	Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et comportant un vocabulaire d'usage courant, après deux écoutes.
2. Dégager le sens d'un texte d'intérêt général.	Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots.
3. S'exprimer oralement.	- Communication intelligible d'environ deux minutes élaborée à partir de consignes précises. - Formulation acceptable de questions et réponses en situation d'interaction. - Échanges d'idées pertinentes. - Prononciation, intonation et débit acceptables. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. - Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes, après deux écoutes. - Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique d'intérêt général.	- Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots contenant des idées abstraites. - Reconnaissance des liens entre les éléments du texte.
3. S'exprimer oralement.	- Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes à partir d'un sujet d'intérêt général. - Formulation de questions pertinentes en situation d'interaction; questions généralement correctes grammaticalement. - Emploi généralement correct de verbes au passé. - Prononciation, intonation et débit convenables. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 350 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : simple <i>present</i> et <i>present continuous</i>, simple <i>past</i> et <i>past continuous</i>, <i>present perfect</i>, <i>future</i>. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Identification précise des idées essentielles d'un message après une seule écoute.
2. Dégager le sens d'un texte authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Reconnaissance du sens général. • Reconnaissance des idées principales et des éléments secondaires du texte. • Identification précise de la structure du texte. • Identification précise de l'intention de l'auteur.
3. Exprimer oralement un message sur des sujets à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Communication claire, cohérente et suffisamment détaillée en référence à une ou des sources fiables, ou à une œuvre littéraire. • Utilisation généralement correcte du code grammatical et du niveau de langue. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Prononciation, intonation et débit généralement corrects. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte sur une question à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 450 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation généralement correcte des temps de verbe exigés par le contexte. • Utilisation satisfaisante d'une variété de structures de phrases. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
 Pondération : 2-1-3
 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Présenter oralement l'analyse d'une production littéraire ou d'une production à portée sociale ou culturelle en version originale anglaise.	• Communication claire, cohérente et structurée. • Utilisation d'arguments pertinents et justifiés. • Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés. • Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical. • Manifestation d'ouverture et de respect.
2. Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un sujet à portée sociale ou culturelle.	• Rédaction d'une analyse structurée, cohérente et claire, d'environ 550 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé. • Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse.
3. Réviser et corriger le texte.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études.	Reconnaissance du sens général et des idées principales du message.
3. Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études.	- Communication intelligible d'une durée d'au moins deux minutes. - Emploi de termes liés à son champ d'études. - Propos pertinents. - Application satisfaisante du code grammatical. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un court texte lié à son champ d'études.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Emploi de termes liés à son champ d'études. - Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. - Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général. - Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. - Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise. - Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	- Communication claire et cohérente accessible à un non-expert. - Communication appropriée à la situation. - Utilisation convenable de termes liés au champ d'études. - Application convenable du code grammatical. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte lié à son champ d'études.	- Rédaction claire et cohérente d'un texte, d'environ 350 mots, lié à son champ d'études, accessible à un non-expert. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études. - Utilisation convenable de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. - Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
2. Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général. - Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. - Repérage et utilisation des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	- Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. - Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. - Emploi approprié des termes liés à son champ d'études. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser des communications écrites liées à son champ d'études.	- Rédaction cohérente et claire d'un texte, d'environ 450 mots, accessible à un non-expert. - Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Communiquer un message oral lié au champ d'études de l'élève.	• Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi judicieux du vocabulaire. • Utilisation correcte du code grammatical. • Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue. • Manifestation d'ouverture et de respect.
2. Analyser des textes complexes.	• Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique. • Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui orientent la communication écrite. • Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite.
3. Rédiger et réviser un texte lié au champ d'études de l'élève.	• Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 550 mots, accessible à un non-expert. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et syntaxique, ainsi que de la terminologie. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.
4. S'exprimer à l'écrit ou oralement en anglais à partir de sources en français.	• Respect du sens. • Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences de syntaxe. • Emploi d'une terminologie équivalente. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Anglais, langue seconde Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Établir la relation entre ses habitudes de vie et sa santé.	- Utilisation appropriée de l'information issue de recherches scientifiques ou des médias. - Reconnaissance de l'influence des facteurs sociétaux et culturels sur la pratique de l'activité physique. - Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur sa santé.
2. Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé.	- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée. - Respect des règles de sécurité et d'éthique. - Respect de ses capacités dans la pratique d'activités physiques.
3. Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.	- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique. - Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique. - Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.
4. Proposer des activités physiques favorisant sa santé.	- Choix pertinent d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation. - Communication claire et argumentée de sa proposition d'activités physiques.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 1-1-1

Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Planifier une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

- Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité physique.
- Relevé de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité physique.
- Formulation correcte d'objectifs personnels.
- Pertinence des moyens choisis pour atteindre ses objectifs.
- Communication claire et argumentée de sa proposition d'activité physique.

2. Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée.
- Respect des règles de sécurité et d'éthique.
- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan des habiletés motrices.
- Relevé périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité physique.
- Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique de l'activité physique.
- Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
- Amélioration sensible des habiletés motrices, des techniques ou des stratégies complexes exigées par l'activité physique.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 0-2-1

Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Planifier un programme personnel d'activités physiques.

- Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.
- Formulation correcte et pertinente d'objectifs personnels.
- Choix pertinent de l'activité ou des activités physiques à pratiquer.
- Planification appropriée des conditions d'exécution de l'activité ou des activités physiques à pratiquer.

2. Harmoniser les éléments d'une pratique régulière et suffisante de l'activité physique dans une approche favorisant la santé.

- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée.
- Respect des règles de sécurité et d'éthique.
- Pratique régulière et suffisante d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé.

3. Gérer un programme personnel d'activités physiques.

- Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme.
- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan de l'activité physique.
- Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme.
- Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
- Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique d'activités physiques.
- Reconnaissance de l'influence de la pratique de l'activité physique sur son mode de vie.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 1-1-1

Unité : 1

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Code : 000V

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains. • À partir de documents et de données provenant du domaine des sciences humaines.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches.	• Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. • Description des principales approches utilisées en sciences humaines.
2. Relever quelques-unes des questions qui se posent actuellement dans le domaine des sciences humaines.	• Association des questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines.
3. Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.	• Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines. • Illustration de l'interaction de quelques changements sociaux et de la contribution des sciences humaines.

Activités d'apprentissage
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code des séries 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000V, à l'exception des codes 300 et 360. Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain. • À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Présentation de l'historique de la problématique. • Utilisation des concepts et du langage appropriés. • Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique.
2. Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines.	• Formulation claire d'une question. • Sélection de données documentaires pertinentes. • Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête.
3. Établir des conclusions.	• Utilisation appropriée de la méthode choisie. • Détermination de critères d'appréciation appropriés. • Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. • Élargissement de la question analysée.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000W, à l'exception des codes 300 et 360. Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.	• Individuellement. • À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique. • À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types.	• Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration. • Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type.
2. Montrer la complémentarité de la science et de la technologie.	• Définition des termes et description des principales relations entre science, technique et technologie : liens logiques et temporels, et apports mutuels.
3. Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques.	• Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques.
4. Dédire différentes conséquences et questions qui découlent de certains développements scientifiques et technologiques récents.	• Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Formulation de questions pertinentes et caractère plausible des éléments de réponse aux questions formulées.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000X. Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.	• Individuellement ou en équipe. • À partir d'un problème non complexe d'ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l'application de la démarche scientifique type. • En utilisant des instruments scientifiques disponibles d'usage courant. • À l'aide de documentation de référence (écrits ou autres).
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type.	• Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type.
2. Formuler une hypothèse ayant pour but de solutionner un problème simple de nature scientifique et technologique.	• Description claire et précise du problème. • Respect des caractéristiques de formulation d'une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.).
3. Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.	• Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point. • Respect de la procédure expérimentale établie. • Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments. • Présentation claire et adéquate des résultats. • Validité des relations établies entre l'hypothèse, la vérification et la conclusion.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Y. Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.	• Pour les langues modernes qui utilisent l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de huit répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de huit phrases. • Pour les langues modernes qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de six répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de six phrases. • À partir de mises en situation sur des thèmes connus. • À l'aide d'outils de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message oral.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple.	• Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales de base. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. On entend par « restreinte » l'utilisation limitée des structures de la langue, de son code grammatical et du vocabulaire. Cette limitation varie selon les difficultés soulevées par certaines langues modernes. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Z, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.	• À l'occasion d'une conversation d'un minimum de quinze répliques. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin. • À partir de situations usuelles et de sujets simples de la vie courante. • À l'aide d'outils de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message entendu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif. • Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0010, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.	

Langue moderne

Code : 0067

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.	• Individuellement. • À l'occasion d'un échange verbal d'un minimum de vingt répliques. • À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin; minimum de 15 phrases pour les autres langues). • À partir des documents à portée socioculturelle. • À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral en langage courant.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du message. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
2. Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
3. Échanger verbalement sur un sujet.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer. • Utilisation appropriée du vocabulaire courant. • Prononciation et intonation justes. • Débit moyen dans un dialogue en langage courant. • Cohérence du message exprimé. • Réponses pertinentes à des questions.
4. Rédiger un texte de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger. • Justesse du vocabulaire. • Cohérence de l'ensemble du texte. • Respect des règles de présentation et de rédaction propres au texte.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.
 Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0067, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.	• Individuellement. • À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots. • À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base sur les mathématiques ou sur l'informatique.	• Distinction de notions et de concepts de base. • Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique.	• Résumé descriptif de quelques grandes étapes.
3. Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique dans le développement des autres domaines du savoir.	• Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples.
4. Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique.	• Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets.
5. Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	• Identification de quelques grandes influences. • Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. • Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0011 : 105, 201, 204, 420.

Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.	▪ Individuellement. ▪ À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème. ▪ À partir des besoins de la vie courante. ▪ À l'aide d'outils familiers et de documentation de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique.	• Brève définition des notions. • Exécution correcte des opérations de base. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis.	• Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. • Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. • Choix approprié en fonction des besoins.
3. Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes.	• Démarche planifiée et méthodique. • Utilisation correcte des outils et des procédés. • Résultats satisfaisants par rapport au contexte. • Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé.
4. Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.	• Interprétation juste en tenant compte du contexte. • Formulation claire et précise de l'interprétation.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0012 : 105, 201, 204, 420.

Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.	• Individuellement. • À partir d'une production artistique désignée. • À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art.	• Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire.
2. Caractériser des courants artistiques.	• Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, y compris un courant actuel.
3. Commenter un produit artistique.	• Organisation cohérente des observations, y compris l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0013, à l'exception du code 502.

Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Art et esthétique

Code : 0014

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Réaliser une production artistique.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exercice pratique. • Dans un contexte de création ou d'interprétation. • À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les principaux modes d'expression d'un médium artistique.	• Identification des particularités : originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres.
2. Utiliser le médium.	• Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage. • Application adéquate des techniques artistiques. • Respect des exigences du mode de production.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0014, à l'exception du code 502. Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.	• Individuellement ou en équipe. • En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Identifier de grandes problématiques contemporaines.	• Exploration de diverses problématiques contemporaines. • Description des principaux enjeux liés à ces problématiques. • Formulation claire d'objets d'études liés à ces problématiques.
2. Reconnaître le rôle particulier de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique.	• Distinction de certaines des théories utilisées dans l'analyse de la problématique. • Description claire des concepts et des méthodes utilisés.
3. Démontrer la contribution de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique contemporaine.	• Formulation claire des enjeux liés à la problématique. • Description précise des principaux apports des disciplines. • Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines. • Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes. Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021L afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.	• Individuellement ou en équipe. • En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Poser un problème de recherche.	• Justification du choix du problème de recherche. • Description sommaire des principaux enjeux liés au problème. • Formulation claire des principales dimensions du problème. • Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires. • Formulation claire de la question de recherche.
2. Analyser le problème de recherche.	• Description pertinente d'une approche ou d'une méthode de recherche. • Sélection appropriée des données de la recherche. • Application adéquate de l'approche ou de la méthode utilisées. • Utilisation appropriée d'un cadre d'analyse.
3. Proposer des solutions.	• Description claire des principaux apports disciplinaires. • Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines. • Justification des solutions proposées. • Appréciation des forces et des faiblesses des solutions proposées.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes.

Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021M afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.

Renseignements complémentaires

Vocabulaire utilisé dans les programmes d'études techniques

Programme d'études

Un programme d'études est un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Tout programme d'études collégiales comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études, une composante de formation générale qui est propre au programme, une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes du programme et, enfin, une composante de formation spécifique (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 6).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, la compétence est définie comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.) (MEQ, *Élaboration des programmes d'études techniques, Cadre général – Cadre technique*, 2002, p. 15).

Objectif

L'objectif se définit comme une compétence, habileté ou connaissance à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Chaque objectif est formulé sous la forme d'une compétence et comprend un énoncé de la compétence et des éléments de la compétence. C'est l'atteinte des objectifs et le respect des standards qui assurent l'acquisition ou la maîtrise des compétences propres à l'enseignement collégial.

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de profession, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Pour la composante de formation générale, il est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à sa compréhension et à son acquisition. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulés sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles.

Heures d'enseignement

Unité de compte dans la répartition du temps d'enseignement, c'est-à-dire du temps passé par un étudiant sous la supervision d'un enseignant lors d'un cours théorique, d'un laboratoire ou d'un stage.

Standard

Le standard se définit comme le niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Il comprend, pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, un contexte de réalisation et des critères de performance.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettent de déterminer si l'élève a acquis chaque élément de la compétence et, par voie de conséquence, la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences à l'entrée sur le marché du travail. Chaque élément de la compétence est assorti d'un critère de performance au moins.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard.

Dans les deux composantes, tous les critères doivent être respectés pour que l'objectif soit atteint.

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation de mise en œuvre de la compétence, à l'entrée sur le marché du travail. Le contexte ne définit ni la situation d'apprentissage ni la situation d'évaluation.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les établissements d'enseignement ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Pour la composante de formation générale, les éléments des activités d'apprentissage dont le ministre peut déterminer l'ensemble ou simplement une partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures d'enseignement, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

Harmonisation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs différents en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation; en particulier, elle fait en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien déterminées et distinctes les unes des autres. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes à d'autres programmes d'études, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents; elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement; enfin, elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

L'harmonisation des programmes d'études permet, notamment, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais qu'elles présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d'harmonisation menés pour le programme *Techniques de physiothérapie* ont permis de déterminer des compétences communes avec d'autres programmes d'études. Les renseignements relatifs aux travaux effectués et à leurs résultats sont présentés dans le document *Tableaux d'harmonisation, Techniques de physiothérapie*.

Risques en matière de santé et de sécurité du travail

Cette section approfondit les risques mentionnés dans chaque compétence du programme d'études *titre du programme*.

Le tableau de la page suivante « Sources et niveaux de risques pour chaque compétence » associe à chaque compétence, les six sources de risques énumérées dans la typologie ci-dessous. Il précise également les niveaux de risques faibles ou élevés. Ces niveaux de risques sont présentés à titre indicatif puisqu'ils varient selon les opérations effectuées et le contexte de réalisation. Ce tableau sert de guide au personnel enseignant pour la planification d'activités d'apprentissage progressives, une organisation pédagogique conforme à la santé et la sécurité du travail.

Typologie des risques en santé et sécurité du travail avec la liste des dangers ou des situations à risque :

- Risques chimiques ou dangers d'ordre chimique :
 - Formes (solide, liquide, aérosol, gaz, etc.) et exposition (Inhalation, absorption cutanée, ingestion, etc.).
- Risques physiques ou dangers d'ordre physique :
 - Risques électriques;
 - Risques thermiques;
 - Bruits;
 - Vibration;
 - Autres risques physiques.
- Risques biologiques ou dangers d'ordre biologique :
 - Formes (poussières, brume, fluide, etc.) et exposition (inhalation, absorption cutanée, ingestion, coupure, etc.).
- Risques ergonomiques ou dangers d'ordre ergonomique :
 - Postures contraignantes;
 - Efforts excessifs;
 - Mouvements répétitifs.
- Risques liés à la sécurité ou danger pour la sécurité :
 - Risques liés aux phénomènes mécaniques généraux;
 - Risques liés aux pièces, outils ou véhicules en mouvement;
 - Risques de chutes (travailleurs et objets);
 - Risques liés aux espaces clos;
 - Risques d'incendie ou d'explosion;
 - Violence au travail.
- Risques psychosociaux ou dangers d'ordre psychosocial :
 - Facteurs liés à la nature du travail;
 - Facteurs liés à l'organisation du travail
 - Facteurs sociaux.

TABLEAU : SOURCES ET NIVEAUX DE RISQUES POUR CHAQUE COMPÉTENCE

NUMÉRO DE LA COMPÉTENCE	NOM DU PROGRAMME	Sources de risques					
		Risques chimiques ou dangers d'ordre chimique	Risques physiques ou dangers d'ordre physique	Risques biologiques ou dangers d'ordre biologique	Risques ergonomiques ou dangers d'ordre ergonomique	Risques liés à la sécurité ou dangers pour la sécurité	Risques psychosociaux ou dangers d'ordre psychosocial
	ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE	1	2	3	4	5	6
02AD	Analyser la fonction de travail						
02AE	Se référer au fonctionnement normal de l'organisme humain						
02AF	Prévenir les risques liés à la santé, la sécurité, l'hygiène et la salubrité	○		○	●		
02AG	Repérer les structures anatomiques du corps humain			○	○		
02AH	Analyser les postures et les mouvements du corps humain			○	○		
02AJ	Associer des mécanismes physiologiques à des besoins de physiothérapie						
02AK	Corréler l'information médicale à la physiothérapie						
02AL	Interagir en contexte professionnel						
02AM	Prodiguer des soins par électrothérapie	○	●	●	●	●	○
02AN	Intervenir en cas de problème de douleur et de circulation	○	○	●	○		
02AP	Intervenir en cas de perte de mobilité			○	○		
02AQ	Intervenir en cas de problèmes liés à la fonction musculaire			○	○		
02AR	Intervenir en cas de pertes fonctionnelles			○	○		
02AS	Adapter l'approche clinique à des situations de déficience et d'incapacité et à différents milieux	○	○	●	●	●	●
02AT	Adapter son approche thérapeutique à une clientèle gériatrique	○	○	○	○	○	○
02AU	Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes orthopédiques et rhumatologiques	○	○	○	●	○	○
02AV	Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes neurologiques	○	○	○	●	○	○
02AW	Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes cardiovasculaires, respiratoires et lymphatiques	○	○	●	●	○	○
02AX	Rééduquer des personnes atteintes d'une perte d'autonomie fonctionnelle	○	○	○	●	○	●
02AY	Réaliser des activités de formation, d'information, de prévention et de promotion de la santé	○	○	○	●	●	●

Niveaux de risques

Les niveaux de risques sont notés en fonction de l'importance (fréquence, durée et intensité) de la présence du risque et non selon la gravité des effets sur la santé et la sécurité des personnes.

Risque faible : ○

Risque élevé : ●

education.gouv.qc.ca